

à lire

Construction: perspectives d'un décret

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec réclame l'intervention législative du gouvernement provincial afin de régler le conflit qui perdure dans le secteur. C'est au cours d'une rencontre, demain, avec le ministre du Travail Gérald Harvey, que la demande doit être transmise. Devant une acceptation, il y aurait vraisemblablement un nouveau décret de la construction.

page B-1



Les piquets de grève



Claude Wagner

Wagner dément les rumeurs

M. Claude Wagner a nié, hier, toute volonté de se porter candidat à la présidence du Parti conservateur québécois comme le veulent certaines rumeurs. Par contre, M. Roch LaSalle lorgne vers ce poste même si M. Wagner le lui a déconseillé. Cela émerge de l'affrontement qu'on croit percevoir au sein du parti depuis le congrès à la chefferie et qui pourrait éclater au grand jour lors du congrès québécois le mois prochain.

page B-1

Décès imputés au vaccin contre la grippe porcine

Le vaccin contre la grippe porcine étend le nombre de ses victimes au fur et à mesure mais les autorités semblent décidées à poursuivre le programme d'inoculation. Car, selon elles, les personnes décédées (leur nombre va en croissant de neuf à 15) étaient âgées et rien ne permettait d'établir une corrélation même si elles avaient été vaccinées quelques heures avant leur mort. Aux Etats-Unis, le président Ford a dit qu'il se ferait inoculer tandis que neuf Etats ont suspendu le programme.

page A-6

ce soir

ARTS: Grand Théâtre, salle Octave-Crémazie, "La folle du Quartier Latin" de Roland Lepage. **SPORTS:** Theford Mines à Beauport, à 20h05, à l'aréna Marcel-Bédard, ligue junior "A" du Québec. **TELE:** canal 11, 21h30, "Appelez-moi Lise".

météo

Nuageux et risques d'averses à Québec. Maximums de 8 à 11. Nuageux et possibilité de neige fondante à l'est.

Détails à la page F-6

sommaire

A Québec aujourd'hui	F-3
Annonces classées	F-6 à F-14
Arts et lettres	F-2 et F-3
Bridge	F-13
Carrières et professions	D-4
Consommation	C-12 à C-14
Dans nos régions	A-8
Décès	F-15
Economie-finances	D-1 à D-6
Feuilleton	F-11
Horoscope	F-14
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	F-7
Mots croisés	F-10
Page documentaire	A-5
Patron	F-9
Sport	C-1 à C-8
Télévision	F-15 et F-4

Richardson démissionne à cause du bilinguisme

par Louis TARDIF
 du bureau du Soleil

OTTAWA — Même si pour le moment le premier ministre Trudeau se montre avare de commentaires à la suite de la démission de son ministre de la Défense, James Richardson, la qualifiant simplement de "prématurée", il semble que le geste posé, hier avant-midi, par le député de Winnipeg South risque de devenir pour le Canada anglais le symbole courageux du backlash anti-francophone qui se concrétise, plus particulièrement dans l'Ouest canadien.

En effet, comme il l'a expliqué aux journalistes, le ministre Richardson

s'est retiré du Cabinet non pour des raisons de défense nationale mais en attaquant à fond de train les programmes linguistiques du gouvernement et refusant totalement au Québec d'inscrire dans un nouveau pacte confédératif son droit de veto sur ses garanties linguistiques.

Et quoique M. Richardson, flanqué au cours de sa conférence de presse du député de Verdun et ex-ministre démissionnaire Bryce Mackasey, ne pense pas devenir ce symbole d'une opinion publique anglophone qui en a soupé du bilinguisme, il n'en demeure pas moins, selon la plupart des observateurs tant d'expression anglaise que française, que James Richardson po-

sait, hier, le même geste pour les anglophones que Jean Marchand la veille de la fête de la Confédération, avait posé pour les francophones.

On se souvient que M. Marchand démissionnait après l'entente Lang-CATCA-CALPA, affirmant que c'était "en conscience" et qu'il allait hors du Cabinet pour avoir les coudées plus franches pour se battre.

La similitude avec le démissionnaire d'hier est troublante. M. Richardson affirme qu'il ne peut plus en conscience accepter les programmes de bilinguisme du gouvernement qui ont causé beaucoup de "difficultés et de divisions" dans les Forces armées en particulier et que hors du Cabinet,

il aura lui aussi les coudées plus franches pour répandre son message.

Et "je suis certain que la grande majorité des Canadiens sont d'accord avec moi", a-t-il précisé devant les journalistes.

Non au bilinguisme dans la constitution

Le député de Winnipeg South prend bien soin d'ailleurs dans sa lettre au premier ministre de souligner le paragraphe qui, pour lui, est le plus important.

(Suite à la page A2, 2e col.)

Voir autres informations à la page B-7 et dossier à la page A-5



M. James Richardson à gauche, ministre démissionnaire de la Défense, a tenu une conférence d'information, hier, à laquelle s'est joint l'ancien ministre Bryce Mackasey.

Québécois bientôt fixés sur la tenue d'élections

MONTREAL (D'après PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a déclaré, mercredi, que le public allait savoir "au cours des prochains jours" s'il y aura une élection en novembre au Québec.

Au cours d'une émission radiophonique, sur un poste de langue anglaise, M. Bourassa a presque confirmé la tenue d'une élection, probablement le 15 novembre.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Les manifestations touchent toutes les parties du pays

par J.-Jacques SAMSON

Les permanents des différentes centrales syndicales à Québec s'adonnaient fébrilement, en soirée, hier, aux derniers préparatifs en vue de la journée nationale de protestation contre les mesures anti-inflation.

Pendant que des groupes de travail étaient assignés à la confection de pancartes qui devaient être utilisées au cours des différentes manifestations, les coordonnateurs compliaient les derniers résultats des assemblées générales de syndiqués qui n'avaient pas encore pris position.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) qui supervise l'organisation du mouvement de grève, dans la province, disait être assurée de la participation de 300.000 travailleurs au Québec et de près de 2 millions à travers le pays, selon un porte-parole du Congrès du Travail du Canada (CTC).

Il s'agit du premier mouvement de protestation d'envergure contre les lois anti-inflation depuis les manifestations du 22 novembre 1975, à Montréal et Ottawa. La journée du 14 octobre coïncide avec l'anniversaire

de l'annonce, (par le premier ministre Trudeau), des lois contestées par les centrales syndicales.

L'entreprise privée devait être particulièrement touchée, pour ce qui est du Québec tout au moins.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) disait détenir les engagements verbaux de plus de 200.000 travailleurs affiliés à ses syndicats et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) d'environ 75.000 syndiqués. Les principaux secteurs de l'activité économique touchés sont: les mines, la métallurgie, le vêtement, l'automobile.

les industries pétro-chimiques, les boulangeries et confiseries et des moulins à papier.

Les services de transport en commun devaient par contre être maintenus: à Québec, deux des trois syndicats de la Commission des transports de la Communauté urbaine sont affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) qui a demandé à ses membres de ne pas débrayer.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Autres informations à la page B-1

cinq partis, une élection(3) Chez Jérôme Choquette, tout est à faire

par Roger BELLEFEUILLE

A la veille d'une possible élection provinciale, et à quelques semaines de son congrès de fondation, le Parti national populaire (PNP) de M. Jérôme Choquette donne l'image d'une formation à son déclin plutôt qu'en plein essor.

Son secrétariat principal a pignon sur la rue Laurier, à Québec, une confortable résidence dont il occupe le rez-de-chaussée.

Au premier coup d'oeil, on se croirait au local d'un modeste comité de citoyens: meubles rares et de fortune.

Quelques bénévoles s'affairent, tout en discutant de tout et de rien, à glisser des documents dans

des enveloppes. Faute de chaises en nombre suffisant, une bénévole s'est tout simplement assise par terre.

L'organe de liaison du parti a l'allure d'un feuillet paroissial; on lui a donné le titre ronflant de "La voix du Parti national populaire".

De l'aveu même de son président, M. Maurice Breton, un homme d'affaires de Saint-Ephrem de Beauce, le parti est loin de rouler sur l'or, il vivote de semaine en semaine.

La perspective d'un scrutin général à l'automne ne lui sourit donc guère. L'organisateur en chef du PNP, M. Fabien Roy, député de Beauce-Sud, admet en toute lucidité et honnêteté que ce parti n'est pas prêt à une telle éventualité.

D'autant plus qu'il ne peut prétendre à aucun remboursement de dépenses électorales, vu son absence dans le tableau lors de l'appel aux urnes de 1973.

A naître

Officiellement d'ailleurs, le PNP n'existe pas.

Dernier né de la famille politique québécoise, il n'a pas encore été porté sur les fonds baptismaux.

Frère des ses premiers vagissements le 14 décembre dernier, au Château Bonne Entente, à Québec, en présence d'une parenté peu liée et réduite (une centaine de personnes), la question de la paternité s'est posée dès lors.

Enfin adultérin? Enfant illégitime? On ne savait trop.

Son père tutélaire, l'ancien ministre de la Justice et de l'Éducation dans le cabinet Bourassa, M. Jérôme Choquette, peu après son divorce avec les libéraux, avait eu des accointances certaines avec des unionistes, dont un flirt avoué avec le chef parlementaire de l'UN, M. Maurice Bellemare, reconnu pour ses ardeurs partisans.

Il fréquentait assidûment, en outre, et en plein jour, un ancien créditiste du nom de Fabien Roy, désireux lui aussi de refaire sa vie politique.

Aujourd'hui la parenté est fixée: l'union Choquette-Roy a bel et bien été consommée, la tentative de rapprochement avec l'Union nationale ayant avorté.

C'est donc les 23 et 24 octobre prochains, dans la ville qui l'a vu naître, que le PNP connaîtra les grâces baptismales.

Pratiquement sans passé, vivant un fragile présent, son avenir est encore incertain.

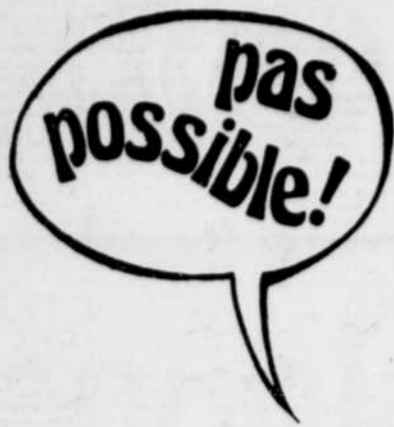
Des déboires

En claquant les portes du Parti libéral en août 1975, Me Jérôme Choquette escomptait certes rallier autour de son personnage momentanément auréolé d'un certain courage, des figures politiques d'envergure provinciale. Vaine attente.

En outre, il n'a guère été heureux avec ses présidents provinciaux, plus éphémères que prévu.

(Suite à la page A2, 1re col.)





Mao buvait du coke

La moitié des buveurs de Coke préfèrent le Pepsi. JE N'INVENTE RIEN. (Je l'écris à l'intention de ceux qui ne me connaissent pas. Les autres le savent bien ou ne me croiront jamais).

Cette affirmation vous paraît peut-être bien grosse. Et pourtant, c'est vrai. Je l'ai vu de mes yeux vus. (La culture c'est ça. C'est se souvenir de phrases aussi idiotes. Comme si on voyait autrement que par ses yeux). Je vous le répète, je l'ai vu. Ils prennent un buveur de coke, un vrai — ça se voit — et le font choisir entre deux bouteilles astucieusement camouflées. Suspense.

Il goûte. Il claque la langue, prend une profonde respiration, tourne le contenu entre ses dents. Et...il vote Pepsi.

Déjà je savais, toujours par la télévision — c'est incroyable comme c'est instructif cette invention — que les amateurs d'oranges fraîches aiment mieux le Tang. Notez que jusqu'à un certain point les je comprends, ça se presse mieux.

Mais, par contre, ce que je ne

comprends pas c'est pourquoi les amateurs de Coke qui préfèrent le Pepsi continuent de boire du Coke.

S'ils buvaient du Pepsi, tous les buveurs de Coke préféreraient le Coke et tout irait pour le mieux dans les plus pétillants des mondes. On vendrait cependant moins de Coke. Mais ce n'est pas sûr. Il est fort possible — sait-on jamais — que les amateurs de Pepsi préfèrent, eux, le Coke.

La solution est simple. Qu'on embouteille le Coke dans des bouteilles de Pepsi et réciproquement.

Il est cependant une chose qui m'étonne à chaque fois que j'assiste de mon fauteuil à l'expérience décrite tantôt. La personne qui se soumet à la dégustation se prononce toujours. Quand on sait que dans tous les sondages les indécis sont fort nombreux — quand ils ne sont pas carrément majoritaires — cela tient du prodige.

Moi j'avoue que je ne suis pas sûr de pouvoir faire la différence. Je peux même affirmer que lorsque je commande l'un de ces liquides et

qu'on me le sert dans un contenant de carton, je ne sais jamais ce que je bois. Comme c'est généralement froid, j'en conclus cependant que ce n'est pas du café.

Et d'ailleurs je distingue le café ainsi servi du thé en ce que je prends le premier avec de la crème. Enfin de la crème, je veux dire de cette substance vaguement blanche dont on s'asperge les doigts en retirant le papier collant qui scelle le triangle de carton dans lequel on la sert.

De toute manière dans la vie, dit-on, on ne fait pas toujours ce qui nous plaît. Il m'arrive de boire de

ce café, je ne vois pas pourquoi les amateurs de Coke ne prendraient pas du Pepsi et vice versa. (Il en versa tant et si souvent que ce devint un vice, d'où l'expression).

Je ne sais toujours pas ce que cette annonce veut prouver mais moi elle me rappelle que nous vivons en démocratie. A chaque fois que je la vois, je pense à ces pauvres Russes qui n'ont pas le choix. Ils sont condamnés au seul Pepsi.

Je ne serais pas surpris, connaissant le machiavélisme des Américains en politique internationale,

d'apprendre que M. Kissinger a convaincu les Chinois de consommer du Coke.

Ce qui, bien sûr, ne favorisera pas le rapprochement sino-russe et la détente.

Et je vois déjà dans les cafés-ris de nos CEGEP les batailles rangées entre les tenants de la gauche prolétarienne maoïste et les révisionnistes soviétiques, chaque groupe brandissant sa marque de commerce.

Garçon, un inkola bien froid. Moi, je suis neutre. **Le père Plexe**

Québécois bientôt... (Suite de la première page)

Le premier ministre, à qui on demandait s'il y aurait une élection au Québec, a répondu qu'une émission radiophonique n'était pas "un endroit approprié" pour annoncer une telle chose. Il a ajouté: "Je vais faire une déclaration au cours des prochains jours".

Si l'élection doit avoir lieu le 15 novembre, comme plusieurs le croient, cette déclaration devra être faite vendredi.

Pour tenir une élection en novembre, comme l'a fait remarquer M. Bourassa, l'annonce devra être faite avant la semaine prochaine, "car après cette date, il sera trop tard".

"Il existerait de bons points pour tenir une élection, mais je ne peux pas fixer de date maintenant", a-t-il dit.

M. Bourassa a invité les électeurs anglophones à ne pas se laisser séduire par le flirt des partis d'opposition, au sujet de la langue d'enseignement.

Il a évidemment pris la défense de la loi 22, qu'il a définie comme une "approche modérée" de la question de la langue, et un "appel au bon sens" des électeurs. Il a précisé que la loi 22 ne faisait pas de discrimination entre les nombreuses ethnies, en leur imposant une ligne de conduite uniforme.

M. Bourassa a prié les électeurs anglophones d'essayer de comprendre que le gouvernement du Québec se devait de poser un tel geste pour protéger la langue et la culture québécoises. Il a ajouté que cela était nécessaire pour enrayer la marche du séparatisme, et pour éviter que ne se reproduisent l'agitation et le terrorisme des nationalistes.

Le premier ministre a vertement critiqué le Parti québécois qui, selon lui, passe sous silence son propre extrémisme en politique linguistique, pour s'attaquer à la loi 22.

De même pour l'Union nationale, qui a adopté une résolution disant que ce parti, une fois au pouvoir, abolirait la loi 22. Dans

l'esprit de M. Bourassa, il s'agit de manoeuvres strictement électorales.

Le premier ministre aura par ailleurs profité de sa longue interview télévisée pour donner une vague idée des thèmes qui pourraient être évoqués par son parti au cours d'une éventuelle campagne électorale.

Parmi ces thèmes, M. Bourassa a cité:

- la question constitutionnelle;
- la question linguistique;
- la délicate question des relations de travail dans les secteurs public et para-public.

Conférence importante

Sur la question constitutionnelle, le premier ministre Bourassa a manifesté un certain optimisme, observant avec plaisir que le pre-

Richardson démissionne... (Suite de la première page)

Il ne faut inscrire dans la constitution canadienne, affirme-t-il, aucun droit linguistique pour le Québec, qui semble d'ailleurs en vouloir de plus en plus, et donner en même temps à cette province un droit de veto sur tout amendement à la constitution tant que le Canada n'aura pas fait la preuve que les politiques de bilinguisme qu'il met de l'avant sont "réalisables et acceptables".

"Je ne peux rester silencieux pendant que l'on pense apporter à la constitution des changements qui pourraient lier les mains des Canadiens pour les générations à venir. On ne peut mettre à la fois les Canadiens dans une camisole de force constitutionnelle et en même temps donner à une seule province un droit de veto sur tout amendement," a-t-il précisé.

Se retranchant ensuite derrière le rapport Bibeau sur l'enseignement des langues et les commentaires du commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, l'ex-ministre de la Défense affirme que les programmes de bilin-

guisme sont un échec et qu'il faut les repenser au complet.

"Nous avons eu cinq ans depuis la conférence de Victoria pour observer les résultats de l'implantation des politiques de bilinguisme et il devient évident que celles-ci se dirigent dans un cul-de-sac".

Cette demande de M. Richardson visant à éviter aux Canadiens "la camisole de force" s'adresse de plus aux premiers ministres provinciaux "qu'il essaiera de rencontrer bientôt" pour les convaincre de sa position.

"J'ai l'intention de parler aux provinces parce que je ne l'ai pas encore fait, a ajouté l'ex-ministre de la Défense, et j'espère bien aller chercher là des supports que je n'ai pas encore".

Le député de Winnipeg South a cependant déclaré aux journalistes qu'il demeurerait "pour le moment" membre du caucus libéral et qu'il y avait encore de la place dans ce parti pour ceux qui ne partagent pas nécessairement les opinions du Cabinet.



de l'argent bien coté pour un coup d'éclat... très calorifique!

Twik brille de plaisir sur les pistes... à en faire tourner les têtes! Couverte d'argent sportivement mouvant sur nylon ultra-fin, supra-léger, elle fait une entrée remarquée... exclusivement pour nous!

L'anorak suit le corps, se zippe, et les épaules cachent les soufflets d'aisance. Son pantalon "porte les bretelles" et se maintient largement à la taille. Reflets d'acier en P. M. G., \$135.

twik®
simons
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

Les manifestations... (Suite de la première page)

Les employés de métiers et de bureaux de l'Hydro-Québec de la région Montmorency (600) devaient dresser des lignes de piquetage. Il serait étonnant que les techniciens, également en conflit avec la Société d'Etat pour le renouvellement de leur contrat collectif, franchissent cette "barrière morale".

Les techniciens de Bell Canada, environ 400 dans la région, avaient eux aussi donné l'assurance qu'ils participeraient à la grève. Les 700 postiers semblaient, pour leur part, déterminés à maintenir leur décision de grève, en dépit des directives affichées hier, dans certains bureaux ordonnant aux travailleurs de se présenter aujourd'hui, sous peine de mesures disciplinaires.

Les fonctionnaires du gouvernement du Québec avaient décidé d'être au poste mais ils n'ont pas jusqu'à

maintenant franchi les lignes de piquetage des professionnels du gouvernement (SPGQ) et ces derniers n'avaient pas encore fait connaître leurs intentions publiquement hier.

Rassemblement

Aucune manifestation proprement dite n'était prévue à Québec pour aujourd'hui. Un rassemblement de travailleurs a toutefois été organisé ce midi au Parc Victoria et les syndiqués étaient conviés par la suite à un repas communautaire au Centre Durocher. Le principal orateur syndical invité à prendre la parole au Parc Victoria était le vice-président du CTC, M. Julien Major.

A Montréal, une manifestation était prévue, à 11h au Carré Viger. Le 22 novembre 1975, plus de 15.000 travailleurs avaient répondu à l'appel des dirigeants syndicaux, et participé

à une semblable démonstration contre les mesures anti-inflation. Les organisateurs de la manifestation prévoyaient mobiliser aujourd'hui plus de 30.000 protestataires.

Jeudi, jour d'achalandage dans les établissements commerciaux. Les centrales syndicales ne pouvaient prédire l'ampleur que prendrait le mouvement de débrayage parmi les importantes fédérations syndicales d'employés de commerce. Les chaînes d'alimentation, entre autres, à l'exemple des différentes associations patronales, ont demandé, hier, à leurs employés syndiqués de respecter leurs contrats collectifs.

Les compagnies ont manifesté leur intention de garder les magasins ouverts, dans la mesure du possible, même si les employés syndiqués décidaient de participer à la grève.

Cinq partis, une... (Suite de la première page)

Le premier, M. Fernand D'Ostie, un ancien haut-fonctionnaire collé à l'Union nationale (il fut chef de cabinet de M. Paul Sauvé), dut abandonner ce poste jugé incompatible avec son emploi de président directeur-général de l'Ambulance Saint-Jean, un organisme privé apolitique.

Son successeur, l'industriel Robert Charrette, fit à son tour faux bond en passant tout de go à l'Union nationale. Il fut accusé par le PNP d'avoir emporté avec lui la liste des membres.

Le PNP a aussi connu d'autres défections au niveau de son personnel permanent, pourtant peu nombreux.

Au plan des structures, le président actuel, M. Breton, qui se montre évasif sur la question, af-

firme néanmoins que le PNP est "présent" dans 107 comtés.

Quelle est la taille de la famille "pénépiste"? M. Breton l'évalue à près de 5.000 membres en règle, c'est-à-dire qui ont payé la cotisation annuelle de \$3.

L'objectif, d'ici le congrès de fondation, est de 10.000 membres.

La clientèle

Idéologiquement, le Parti national populaire prend racine dans les Comités d'action politique (CAP) mis sur pied en 1975 et dans le Comité de regroupement politique (Comité des neuf) qui, en septembre 1975, publiait un manifeste politique.

Ces deux structures prônaient l'émergence d'un renouveau politique sur la scène québécoise et parlaient de regroupement.

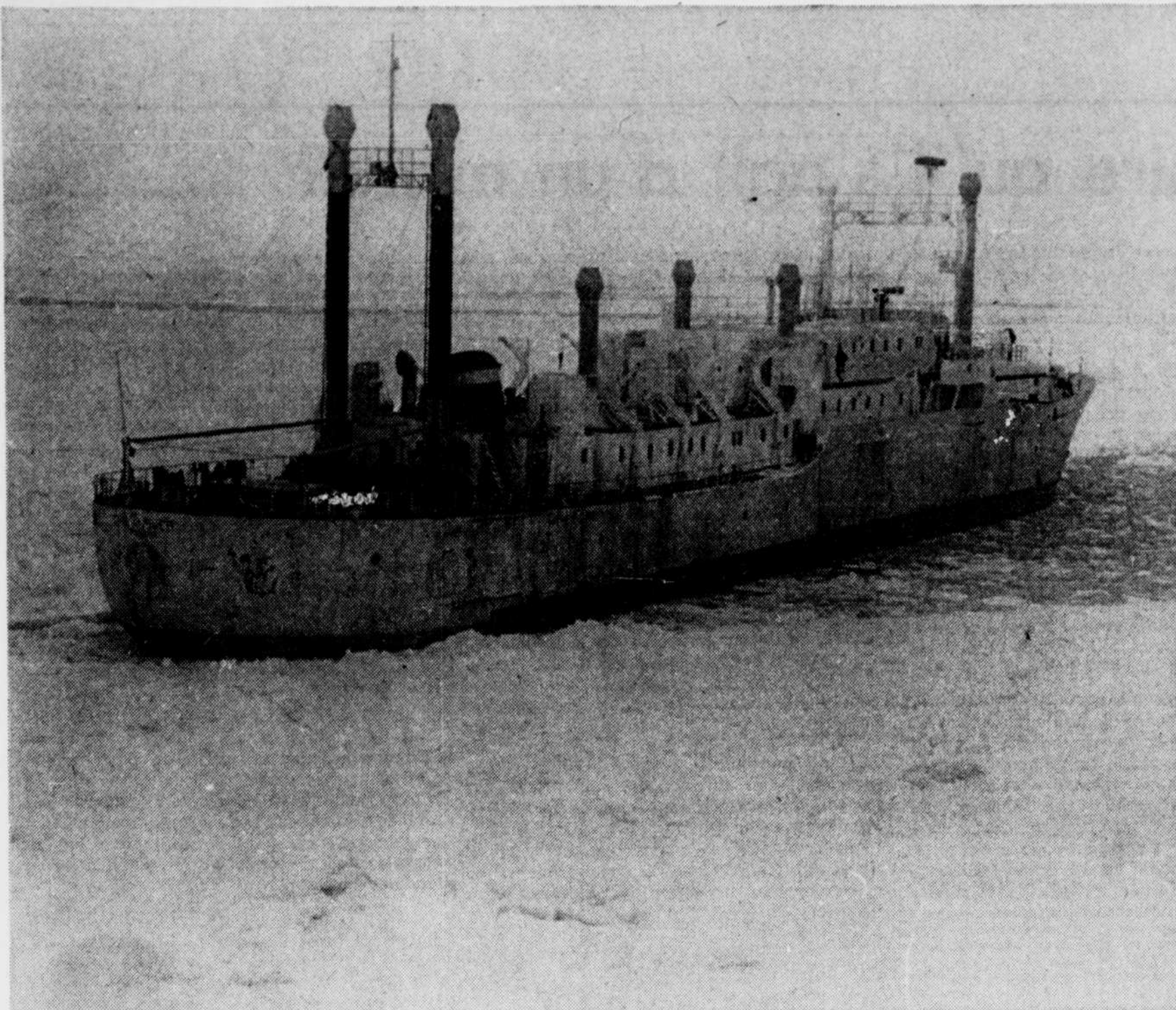
Le PNP repousse, selon son "manifeste pour un projet national", le "libéralisme éculé" et aussi le socialisme, "qui ne représente pas le moyen pour les occidentaux d'émerger de la médiocrité et de la stagnation actuelle".

Il se dit un parti du "law and order", dans une optique de cohérence, d'équilibre et d'harmonie dans les rapports sociaux.

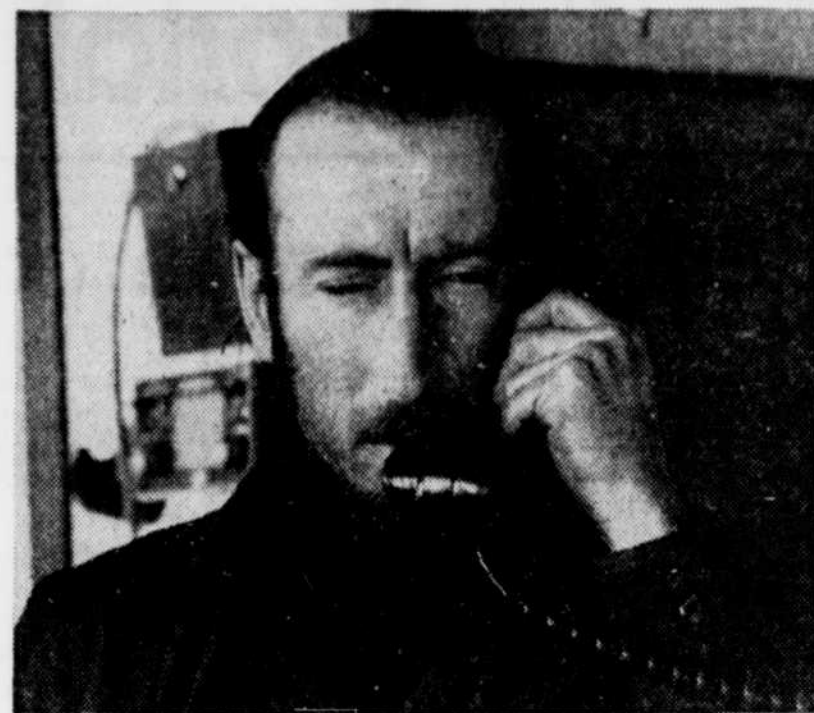
C'est un parti de droite, avec option fédéraliste.

Sa percée, advenant une élection à l'automne, ne sera pas foudroyante.

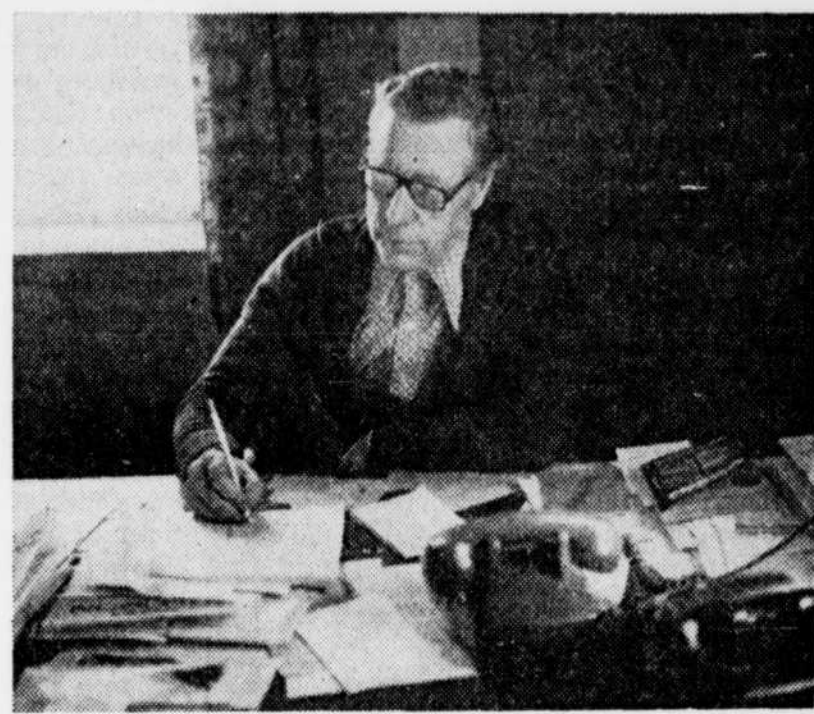
Le plus fort contingent de ses électeurs viendra sans aucun doute de la Beauce, parmi les créditistes non pas convertis au mouvement de Jérôme Choquette, mais restés fidèles à Fabien Roy.



Le "The Answer" lors de son odysée dans le golfe Saint-Laurent.



Le capitaine Brian Erb



L'homme d'affaires Paul-Emile Caron

Le tribunal donne raison à P.-E. Caron L'aventure du "Answer" est terminée

par Roch DESGAGNE

Les droits de propriété de Paul-Emile Caron sur le célèbre navire "The Answer", maintenant baptisé la "Charlotte" et toujours échoué dans la rivière de Louiseville, ont été définitivement confirmés par un jugement qui vient de rendre la Cour d'appel du district de Québec. La décision rendue par le juge André Dubé est entérinée par les juges Jean Turgeon et Fred Kaufman.

Les trois juges en sont venus à la conclusion qu'il y avait litispendance dans cette cause, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une cause entre les mêmes parties, ayant le même objet, débattue devant deux cours différentes.

C'est à partir de cette constatation débattue en défense par Me Richard

Gaudreau, procureur de P.-Em. Caron, que la Cour d'appel a décidé d'annuler trois jugements de la cour supérieure, rendus en juillet et octobre 1975 en faveur de la "Vital Compania Naviera S.A.", qui tentait de faire annuler la vente après saisie du bateau dont elle voulait reprendre possession.

Par ailleurs, la Cour d'appel confirme les jugements de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale des 20 février et 6 mars 1975, qui ratifiaient la vente du Answer à Paul-Emile Caron, pour un montant de \$28.500.

Un opéra comique

C'est à la suite de cette décision de la Cour fédérale que survinrent les événements qui rendirent le navire et son capitaine Brian Erb si populaires.

Erb s'était emparé du Answer le 23 février, dans le port de Québec, et ce n'est qu'après bien des péripéties que le navire et son équipage de fortune furent rejoints dans les glaces du golfe Saint-Laurent.

Cette décision de la Cour d'appel met fin à un long enchevêtrement de procédures parfois confuses, ce qui fait dire au juge Dubé, dans son jugement, que "les événements qui ont donné lieu au présent litige ressemblent davantage à la trame d'un opéra comique qu'à une sérieuse contestation légale".

Toute l'affaire remonte au 27 décembre 1973, alors que la Cour fédérale du Canada autorisait l'émission d'un bref de saisie contre le navire "The Answer", alors connu sous le

nom de "Atlantean I", un bateau que Brian Erb avait renfloué et qu'il dirigeait en véritable capitaine.

Pour \$240

C'est cependant une réclamation de \$230, prise le 7 juin 1974 par un créancier du nom de Réal Vézina, pour des travaux exécutés sur le navire, à la demande de Brian Erb pour le compte de Concorde Marine Ltée, qui déclencha la longue série de procédures.

Erb réussit à racheter le navire et son contenu pour la somme de \$240, le 9 octobre 1974, lors d'une vente en justice faite par un huissier. Au nom d'une nouvelle compagnie, la "Vital

Compania Naviera S.A.", supposément enregistrée à Panama comme le Answer, le capitaine reprenait possession du bateau et de son contenu et se trouvait du fait même à racheter des dettes qu'on estimait alors à \$600.000.

En même temps, des procédures intentées devant la Cour fédérale suivaient leurs cours et le navire saisi fut mis en vente et fut acquis par Paul-Emile Caron, le 20 février 1975 pour la somme de \$28.500.

Par la suite, "Vital Compania Naviera S.A." tente de faire valoir des droits devant la cour fédérale, et inscrit en même temps un bref de saisie avant jugement et une requête pour possession immédiate en cour

supérieure de Québec, qui fait droit à ces procédures.

A l'encontre de cette décision de la cour supérieure, Paul-Emile Caron présente une requête en cassation et subséquemment une requête en irrecevabilité pour motifs de litispendance, auxquelles la Cour d'appel vient de faire droit.

En conclusion, les juges Dubé, Turgeon et Kaufman décident de rejeter toutes les procédures prises en cour supérieure, pour raison de litispendance, parce qu'elles ont été prises longtemps après celles de la cour fédérale encore pendantes, et qu'elles impliquent les mêmes parties et portent sur le même objet, la propriété du "The Answer".

Le clan Petrov a cherché refuge à Chicago

par Roch DESGAGNE

Les autorités canadiennes de l'immigration n'ont aucun motif de "rapatrier" les 18 membres de la famille Petrov qui sont maintenant en territoire américain, mais si jamais ils revenaient au Canada, ils seraient immédiatement mis en état d'arrestation.

C'est ce qu'a indiqué un porte-parole du ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, en confirmant que les 18 gitans sont maintenant rendus à Chicago, où ils envisageraient de s'établir.

Les Petrov ont été interceptés, au cours de la nuit de lundi à mardi par la Patrouille de la frontière américaine, à quelques centaines de pieds à l'intérieur du territoire des Etats-Unis. Ils furent alors conduits à Malone, dans l'Etat de New-York, puis relâchés après interrogatoire, avec ordre de se présenter aux autorités de l'immigration américaine à Chicago.

L'enquête déclenchée à la suite de leur disparition de Québec dimanche, a révélé que les apatrides ont voyagé dans une "Chevyvan" louée à Québec par un individu de Chicago d'origine yougoslave, et furent déposés à un endroit peu surveillé de la frontière, à Jamieson Line, dans la région de Château-guay.

Les fugitifs devaient alors traverser la frontière discrètement, comme ils ont reconu l'avoir fait à maintes reprises dans leurs pérégrinations en Europe, puis re-

prendre leur moyen de locomotion qui devait passer les "lignes" en bonne et due forme. Le véhicule a été remis à l'entreprise de location, à Montréal, mardi.

Moins de Petrov

Selon ce que les officiers de l'immigration canadienne ont appris, la version donnée à l'immigration américaine est différente de celle connue jusqu'ici. Ils auraient donné d'autres noms que Petrov pour certains d'entre eux et on a découvert que sept ou huit des plus jeunes sont nés en Italie et non pas en Yougoslavie.

Les enquêteurs de l'immigration canadienne avaient éclairci certains de ces faits et doutaient de l'identité des apatrides. L'absence d'identification positive constituait d'ailleurs un des motifs de la détention que les Petrov subissaient depuis leur arrivée au Québec, il y a près de trois mois.

TERRAIN A VENDRE à Beaumont
Pour commerce ou développement, 20 arpents longueur par 2 1/2 arpents large. Situé à la sortie route 20, côté nord, Ville-Marie.
Tél.: 887-3426

A LOUER ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels et commerciaux
ROUSSIN & FRERES INC.
Informations: 651-9443

L'autre raison majeure alléguait que les Petrov étaient susceptibles de ne pas respecter les conditions de leur libération, ce qui s'est effectivement produit.

D'où l'hésitation des autorités de placer les Petrov en hébergement, qu'elles firent cependant le 17 septembre, devant les pressions populaires et surtout la perspective de procédures encore longues.

Ce n'est pas fini...

"Je crois que les Petrov sont maintenant le problème des Américains. Nous ne les accepterons certainement pas au Canada", commentait

un fonctionnaire de l'Immigration à Ottawa, hier.

Mais l'affaire Petrov est loin d'être réglée pour l'immigration canadienne.

Les fugitifs ont laissé derrière eux cinq membres du clan: Mika Petrov et son deuxième enfant de citoyenneté canadienne, dont elle a accouché prématurément la semaine dernière, une veuve, Mme Basilka et son enfant de huit ans Melina, et l'autre bébé d'un an de Mika Petrov, Sylvania.

Basilka Petrov s'est présentée au bureau de l'Immigration, mardi, tel que prévu dans les conditions de libé-

ration, et elle occupe la majeure partie de son temps auprès de la jeune maman, à l'hôpital.

Le cas des deux femmes et trois fillettes est à l'étude, dit-on. Rien n'indique pour le moment si elles seront "déportées" vers la plus grosse partie du groupe, ni quand ce sera fait.

Des comptes à régler!

Le dossier Petrov n'est pas fermé pour les autorités de l'Immigration. "Il y a des comptes à régler", note M. Gilles Caisse, agent de liai-

son du ministère de l'Immigration pour le district de Québec.

On estime sommairement à au moins \$20.000 le coût des soins médicaux procurés aux Petrov. Les administrateurs du ministère de l'Immigration établissent à \$50 par jour le coût moyen de l'hébergement d'un "pensionnaire" du centre Champlain.

Donc, si on se base sur les projections des officiers de l'Immigration, les Petrov pourraient avoir coûté entre \$50.000 et \$75.000 au gouvernement, depuis leur entrée

illégal au pays, il y a environ dix semaines, à la faveur des Jeux olympiques.

Selon M. Caisse, il faudra absolument établir des responsabilités sur ce strict plan financier.

Et le principal responsable, selon M. Caisse, serait la société aérienne qui a amené les Petrov au Canada: Air Canada.

Il y a un peu moins de trois

mois, les Petrov sont arrivés à Montréal, venant de Paris, avec des passeports volés en Italie. Interceptés à Mirabel, ils subirent toutes les difficultés avec l'Immigration et furent placés en détention et en hébergement au centre de l'Immigration de Québec, où ils faisaient toujours face à un ordre de déportation... jusqu'à leur émigration surprise vers les Etats-Unis, à la faveur du congé de l'Action de Grâces.

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

HONDA
à partir de \$3250
L'AUTOMOBILE REINVENTEE
GARAGE O. GOSSELIN INC.
FONDÉ EN 1916
106 AV. ST-SACREMENT
QUÉBEC, Q1N 3J4
TEL.: 418-681-8625

VENTE / LOCATION / ENTRETIEN
Cascade chauffe-eau
CASCADE 40 location: \$2.50 par mois
CASCADE 60 location: \$3.00 par mois
GIULLOT
AGENT AUTORISÉ DE L'HYDRO-QUÉBEC
SERVICE RAPIDE: 661-9211

service à volonté / pas d'attente
BUFFET
chaud/froid
\$2.95 \$3.95
en journée en soirée
NOTRE UNIQUE SPÉCIALITÉ
mieux vaut voir ce que l'on veut manger
que d'en lire la description
la Nouvelle Orléans
Place Laurier

Peut-on encore croire qu'il s'agit d'un mythe?

Il est regrettable qu'un rapport comme celui que vient de déposer la Commission d'enquête sur le crime organisé ne puisse parvenir au grand public que par le biais de la synthèse forcée du reportage. Pour une fois, les journaux devraient le publier intégralement, hormis bien entendu certains passages techniques non indispensables à sa compréhension, pour bien convaincre que l'immense travail qu'a déjà abattu l'organisme dépasse de beaucoup le "show télévisé" que beaucoup n'ont voulu qu'y voir.

Car, bien que l'immense et prolixe sujet du crime organisé n'ait été jusqu'ici que sommairement entamé, le document démontre déjà suffisamment qu'il est une "réalité permanente", comme l'affirmait la Commission Prévost, qui se nourrit chez nous, comme partout où il a des racines bien plantées, de complicité, d'ignorance, d'incrédulité, d'indifférence et de "j'm'en foutisme".

Parce que, durant trop longtemps, au Québec, on a été incité à croire que ce fléau n'existait qu'ailleurs et ne pouvait, surtout, qu'exister réellement ailleurs, parce que la plupart des organes d'information, servis en cela par une trop grande discrétion policière, n'avaient jamais jusqu'ici cherché à décrire cette réalité criminelle, se contentant le plus souvent de tirer profit du magnétisme qu'exerçaient, et exercent encore sur le public, ces

grandes sociétés secrètes que sont la Mafia ou la Cosa Nostra, on n'avait pu dépasser la perspective policière du problème comme l'information fragmentaire et sensationnelle qu'on en fournissait.

Mais voilà que, malgré un dossier encore fort incomplet, se dessine cette démythification qui s'imposait comme pré-requis indispensable d'abord à l'admission du problème, sinon à son intelligence profonde. Comme l'avait déjà souligné la Commission Prévost, il demeure presque impossible de convaincre le public de l'existence du crime organisé à moins de réussir à apporter des faits concrets, palpables et vérifiés qui puissent piquer au vif la conscience populaire qui se nourrit de peur et réclame qu'on protège les individus jusque dans les bastions de leur intimité mais n'a pas connaissance des effrayantes réalités qui l'entourent ou, le plus souvent, veut les ignorer.

Pourtant, même si la CECO prétend et avec raison avoir commencé d'ébranler chez nous les colonnes du temple du crime organisé, on est encore loin d'une vision suffisamment élargie de ce que peut représenter chez nous cet infernal et insaisissable refuge de milliers de criminels qui travaillent à l'intérieur de structures parfois plus perfectionnées que celles de nos gouvernements et de nos grandes corporations, et qui sont sujets à des lois plus rigides que celles des institutions légitimes.

Et malgré les légitimes précautions qui s'imposent et dont on a fait grand état, depuis les débuts des activités de cette commission d'enquête, il faut demeurer de plus en plus persuadé qu'il est impossible de mener une lutte efficace à ce fléau social sans le public dont il faut pousser à outrance l'information. Car, tant que le public n'y croira pas et ne sera pas mis en mesure d'y croire, cette lutte ne sera pas possible.

La CECO a depuis longtemps compris cet impératif comme elle a aussi compris et soumis dans un rapport partiel, soumis en avril dernier, qu'il ne pouvait être question de mettre en péril la présomption d'innocence mais bien de préserver la réputation des citoyens assignés à comparaître devant elle contre des accusations lancées de façon irresponsable. Mais cela n'a jamais exclu que sa tâche consistait primordiallement à renseigner le public et partager avec d'autres disciplines la tâche de décrire le crime organisé.

Voilà pourquoi le rapport qu'elle vient de soumettre met un accent bien précis sur l'apport indispensable des sciences humaines à l'éminente tâche qu'elle poursuit. Elle a d'ailleurs commencé à oeuvrer en ce sens en requérant les services de sociologues et de criminologues, au cours des derniers mois écoulés.

Dans cette perspective, il faut admettre qu'il appartiendrait à de nombreuses disciplines des sciences humaines, telles la sociologie, la psychologie, la criminologie et l'économie, de compléter la description des activités auxquelles se livrent les dirigeants du crime organisé. Ainsi, même si l'on ne parvient pas toujours à une preuve légale contre un individu ou un groupe d'individus, on aura renseigné le public de façon adéquate, on lui aura donné l'information valable axée sur des perspectives justes et réalistes.

Dans le cadre du bilan qu'elle présente à l'appréciation publique, la CECO souligne également la nécessité qui incombe à l'Etat de lui donner le temps et les moyens nécessaires de compléter son travail. Elle parle même de permanence avec les restrictions que cela nécessite. Elle prouve surtout que la tâche accomplie exige une continuité dont dépend l'efficacité qu'on en attend. Certes, on n'en est qu'au début d'un combat dont l'assiduité devrait se mesurer et à la permanence et au raffinement renouvelé de ce problème social qu'il demeure essentiel de présenter comme tel et sans malentendus sur son ampleur et ses profondes ramifications. Mais le plus important de l'oeuvre reste à faire et il appartient au gouvernement de prouver qu'il entend aller au fond des choses.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Des propositions conciliantes

Monsieur J. de la Noue
Président du SPUL

M. le Président,

Notre groupe a pris connaissance des dernières propositions que vous ont faites les autorités de l'Université à la date du 3 octobre.

Nous ne voulons pas tarder davantage à vous faire connaître notre réaction concernant deux points fondamentaux.

1) Nous constatons que les rédacteurs de ces propositions ont adopté, dans leurs grandes lignes, les thèses que vous avez soutenues en matière de politique salariale. Notamment ils acceptent qu'à tous les professeurs (sauf l'exception unique des médecins fondamentalistes) s'applique une seule échelle de salaire. La prime de marché réalise aussi l'accord des deux parties.

2) Pour les pouvoirs des assemblées départementales, nous avons noté que les propositions de l'Université leur confèrent des attributions étendues, mais conservent les pouvoirs naturels et statutaires des doyens et des directeurs de département. Cette position est parfaitement conforme à la vôtre, telle que vous l'exprimâtes la semaine dernière dans votre interview à l'émission "Dialogue", où vous avez déclaré avec raison, en citant le cas de l'UQAM, que confier un pouvoir décisionnel aux dites assemblées aboutirait à une situation lourdement préjudiciable au bon fonctionnement de l'Université.

Ces concessions faites par les autorités de l'Université pour se rapprocher de vos demandes renforcent encore notre conviction, exprimée il y a une dizaine de jours, que les positions des autorités de l'Université et celles du SPUL, contiennent assez

d'éléments communs pour aboutir, dans un délai très bref, à un accord hautement souhaitable dans l'intérêt général, ou prime celui des étudiants.

Tous les professeurs de notre groupe souhaitent donc que vous engagiez dans cet esprit de conciliation la reprise des négociations et vous prient d'agréer l'expression de leurs sentiments distingués.

Pour le Groupe du Gros Bon Sens

Albéric Boivin,
Professeur au département
de physique de la faculté
des Sciences (Université Laval)

Alphonse St-Jacques,
Professeur à la faculté
de Philosophie
(Université Laval)



COUPS D'ÉPÉE DANS L'OS.

La vie du chambreur, problème bien situé

M. le rédacteur en chef,

Nous désirons par la présente faire écho aux articles parus récemment dans le journal "LE SOLEIL" et signés par Nicole Beaulieu, concernant la situation des chambreurs du Centre-Ville de Québec.

Nous croyons qu'elle a très bien situé le problème auquel cette catégorie de locataires doit faire face. Nous apprécions de plus le fait qu'elle a pris la peine d'aller constater et de

vérifier auprès de chambreurs leur perception de ce problème. Enfin, elle a fait ressortir clairement le foaillis administratif auquel l'individu est confronté dans ce domaine.

Comme première étape, les articles signés par Nicole Beaulieu nous semblent le résultat d'un travail consciencieux. Nous aimerions savoir si "LE SOLEIL" a l'intention d'aborder l'étude des causes d'un tel phénomène et des mécanismes qui font perdurer ce problème, non seulement à Québec,

mais dans beaucoup de centres-villes nord-américains.

Travaillant principalement à ce problème de logement des chambreurs depuis un an, nous apprécierions enfin connaître les commentaires que votre journal a reçus à la suite de la parution de ces articles.

Service juridique universitaire
Renée Dupuis, avocate
Michel Nolin, organisateur communautaire.

La civilisation occidentale a beaucoup donné à l'Afrique

M. Clément Chabot,

Le mythe rousseauiste du bon sauvage non corrompu par la civilisation est encore bien vivant, non moins que celui, plus récent, du bon révolutionnaire qui sauve la pauvre, la veuve et l'orphelin du méchant vendeur d'esclaves; si ce mythe survit, c'est grâce à vous, M. Chabot, et à votre lettre ouverte du 14 septembre, au sujet du père Fournier et de l'Ouganda.

Il est toujours risqué et délicat de juger le système de valeurs d'une civilisation, cependant certains points assez gros ressortent. Dans les domaines artistique, philosophique, scientifique et technique et généralement dans ce qui est intellectuel, la civilisation occidentale jouit d'une indéniable supériorité accidentelle (non-naturelle; résultat des conditions et héritages). Quant à l'animisme et aux manifestations de religiosité primitive, il y a belle lurette que Marx et Freud leur ont brisé les reins; avouons ensemble que les "arbres sacrés" ce n'est pas le pinacle de l'argumentation métaphysique.

Malheureusement aucune civilisation ne donne à coup sûr la supériorité morale, et c'est ce qui fait que beaucoup d'Africains sont plus humains que beaucoup de Nord-Américains; ils sont moins pires que les pires. Il faut néanmoins se rendre compte que sans la civilisation occidentale, ils ne seraient encore, comme l'écrivait un méchant caricaturiste, qu'un tas de cannibales emplumés (soit dit en passant, certains spectacles de music-hall sont tout aussi stupides) en proie à 1001 sales maladies.

La supériorité n'est pas une question de couleur de peau, mais, si l'on peut dire, de couleur d'esprit, d'habitudes d'intelligence et de volonté. En cela la civilisation occidentale est tributaire de l'antiquité grecque. Mais il est toujours à retenir qu'une civilisation est une abstraction, ce qui existe, ce sont les personnes, grandes ou petites, vertueuses ou vicieuses. Et j'affirme, peut-être contre toute apparence et publicité, que la civilisation occidentale est la plus apte à faire éclore les potentialités de l'humain, moyennant un effort de volonté de la personne individuelle. Si l'Occident est en décadence, c'est qu'il trahit l'oeuvre de ses fondateurs; il semble perdre l'amour de la vérité. Toutes les personnes sont égales en dignité car toutes les personnes sont supportés à un titre égal de la nature humaine (ce n'est plus accidentel; c'est naturel), l'handicapé comme le foetus. Albert Schweitzer disait en 1910: "L'Africain est mon frère; mais moi je suis son frère aimé".

Depuis le formidable boom technique qui a marqué ce siècle la prospérité est accrue, le développement des peuples incombe donc aux gouvernements qui doivent succéder et suppléer à l'Eglise qui n'a que trop souvent supporté ce poids seule et payé le prix du sang: il y a 150 ans, partir en mission, c'était plus ou moins creuser sa tombe. Quant à Cortez, il était un conquérant, donc pas plus missionnaire que Jules César; au sein de tout homme qui se dit religieux il y a des résidus de religiosité primitive. César aussi avait une religion, subjectivement la même que Cortez. Et peut-être les dirigeants de l'Afrique

du sud ont-ils celle de Cortez. Mais passons...

Vous proclamez que l'Afrique est aux Africains. Eh bien moi je dis que la terre est aux hommes, moyennant mises au point subséquentes.

Pour ce qui est de l'Ouganda, le devoir de tout être humain est de s'opposer par ses idées à ce qui est contre l'humanité; vous défendez la liberté contre le colonialisme et l'impérialisme. Bravo! Mais vous ne vous faites pas prier pour brandir la "peine d'emprisonnement à vie". Je ne crois pas vous manquer de respect, M. Chabot, en affirmant que c'est tout bonnement ridicule. Libre à vous d'être en pâmation devant les sublimes doctrines humanistes du général Idi Amine; mais remarquons que vous êtes contre les armes. A ce chapitre, on ne peut pas dire que ce bon général Idi soit un antimilitariste militant...

Cette attitude est tellement déraisonnable, désordonnée, contraire à toute science objective, l'argumentation est si faible, si peu sérieuse et rigoureuse, ça sent tellement les idées toutes faites que je suis forcé de réduire votre opinion à un état psychologique. Possiblement (je peux me tromper) un bon psychanalyste qui sait entendre au-delà des mots pourrait remonter aux causes de votre animosité envers l'effort des A. Schweitzer; c'est peut-être que vous supportez mal le courage des autres, comme cette jeune madame qui me disait: "Je ne crois pas à l'héroïsme". Et vous savez, il est des gens qui longtemps après l'adolescence continuent de se valoriser en s'opposant.

Jean-Luc Beaudet
Sillery.

Atteintes à la liberté universitaire

M. le rédacteur en chef,

Un des points de mésentente dans le conflit opposant le syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL) et la direction de l'Université Laval concerne la liberté universitaire. En effet, ce point est extrêmement important et on doit déplorer le manque de précision apporté sur la nature de cette liberté que tous préconisent accrue.

On est obligé de noter dans les propos du SPUL, deux atteintes graves à cette liberté.

1) Pour atteindre cette libéralisation, les professeurs ont dû se regrouper dans les cadres d'un syndicat, ce qui est conforme à la liberté de former une association. Toutefois, il faut comprendre qu'une fois le syndicat accredité, chaque membre perd le droit de négocier personnellement avec l'Université, étant donné que ce droit est monopolisé par le représentant de tous les professeurs syndiqués: le syndicat. Bien plus, après la signature de la première convention de travail, l'application de la formule Rand enlève au professeur indépendant (non syndiqué) et contre toute volonté de sa part) le droit de négocier directement avec son employeur bien qu'il soit forcé de contribuer aux fonds monétaires du syndicat.

Ceci est un exemple précis d'un cas où la liberté des uns (les syndiqués) s'exerce aux dépens de celle des autres (les non syndiqués).

2) Dans le document des demandes du SPUL, l'on traite également de liberté universitaire. L'article 10.01 décrit fort bien la liberté universitaire

comme l'absence de toute contrainte institutionnelle sous forme de pressions, menaces, représailles ou suppression de tout droit du professeur dans l'exercice normal de ses fonctions. Mais, il est inconcevable que l'article 10.03 du même document apporte une restriction inadmissible à cette liberté. L'on peut y lire: "L'exercice de ce droit par le professeur (...) doit se faire dans le respect des décisions collégiales sur les objectifs communs de l'unité pédagogique et administrative dont il est membre." Cela est contraire à l'article 10.01 précité, exigeant l'absence de toute contrainte institutionnelle.

Ces faits sont extrêmement inquiétants. Un professeur appartenant à une unité pédagogique décisionnelle pourrait se voir interdire ses projets de recherche personnels. Il est certes incontestable qu'une unité pédagogique devrait non seulement permettre, mais encourager certaines recherches de façon prioritaire. Toutefois, la liberté académique est bafouée, car

cette contrainte (10.03) supprime certains droits fondamentaux. Ainsi, l'article 10.03 contredit, de façon flagrante, l'énoncé de liberté totale du paragraphe 10.01.

Les deux points mentionnés ci-haut détruisent la liberté en plus d'être contraire aux "Déclarations des droits de l'homme et du citoyen".

Le public s' imagine probablement qu'une très grande proportion des professeurs de l'Université Laval ont voté en faveur de la grève. En fait, moins de 50% (522 sur un total de 1271 professeurs dont 1136 sont syndiqués) des professeurs ont voté en faveur de la grève.

Ainsi une minorité impose, peut-être sans en percevoir toutes les implications, une grève dont les résultats les priveraient de leurs droits les plus fondamentaux.

P. Marmet
professeur de Laval

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin



Le bilinguisme: un effet de boomerang que P.E. Trudeau n'avait pas prévu

par René Lévesque

(...) C'est alors aussi, tout naturellement, que remonta du passé, inavouable au début, déguisée en slogans qui allaient pourtant plus loin que les élections, cette idée si saine et si normale de devenir "maîtres chez nous". (...)

La première réaction du Canada anglais en fut une de curiosité. "What does Québec want?" se demandait-on un peu partout. Pour bien voir ce dont il retournait, et aussi pour gagner du temps, on nous fit quelques concessions sur les programmes conjoints et le partage fiscal, tout en acceptant, parce qu'on y était forcé, l'établissement de relations directes entre la France et le Québec.

La curiosité initiale du Canada anglais se mua vite en résistance lorsqu'on comprit qu'il s'agissait réellement de changer l'ordre établi des choses. Un nouveau gouvernement de l'Union nationale venait d'être élu, sous Daniel Johnson, avec une plate-forme électorale demandant pour le Québec "l'égalité ou l'indépendance" et réclamant l'exclusivité des impôts les plus productifs. Il y avait eu la visite de de Gaulle et son célèbre "Vive le Québec libre" que le gouvernement québécois s'était abstenu de condamner, semblant même s'en réjouir en secret. Il y avait maintenant l'ouverture, pour la première fois depuis cent ans, d'un processus de réforme globale de la constitution. Il fallait donc réagir... et ce fut la montée rapide de Pierre Elliott Trudeau, en qui l'on voyait l'homme capable de remettre le Québec à sa place. Au fait, M. Trudeau s'acquitta rapidement de sa tâche: le transfert de points d'impôt aux provinces s'arrêta abruptement, la réforme constitutionnelle vint s'échouer sur les récifs de Victoria et, plus éfrénée que jamais, la centralisation reprit son cours.

L'asservissement du Québec

Bien servi par des ressources financières abondantes alors que les provinces et les municipalités criaient famine, c'est ainsi que le gouvernement fédéral a pu créer son ministère des Affaires urbaines et multiplier ses interventions auprès des municipalités; il a lancé son ministère de la Science et de la Technologie pour prendre le leadership de la recherche scientifique; il a créé sa Commission des communications et a consolidé son contrôle sur la radiodiffusion, la télédiffusion et le traitement électronique des données; il a réformé son programme d'assurance-chômage en en élargissant la portée et la couverture; il a transformé son régime d'allocation familiales, préservant ainsi son contrôle sur une mesure que le Québec était venu tout près de rapatrier; il a mis sur pied un régime de revenu garanti pour les personnes âgées, ouvrant ainsi la porte à un régime universel de revenu garanti administré d'Ottawa; il a récupéré le pouvoir de contrôle sur la politique d'habitation sociale qu'il avait perdu lors de la création de la Société d'habitation du Québec en 1967; il a étendu l'application de ses lois en matière de relations de travail à un grand nombre d'entreprises du Québec; il s'est approprié de vastes étendues de territoire québécois soit par expropriation (dans la région de la "Capitale nationale" et à Mirabel), soit par achat de gré à gré (Iles de Contrecoeur, Cap Tourmente), soit par entente avec le gouvernement du Québec (Parc Forillon, Parc La Mauricie, Parc de la Gatineau); il s'est installé dans des domaines en pleine expansion comme le loisir, la protection de l'environnement et la protection du

consommateur; il a progressivement éliminé le Québec du domaine du placement et de la formation professionnelle; il a profité de la crise du pétrole pour se faire reconnaître le droit de contrôler l'exploitation des richesses naturelles. Le tout favorisé ou toléré, derrière des jérémiades de pleureuse professionnelle, par l'incroyable servilité du gouvernement Bourassa depuis 1970.

Le bilinguisme

En toute justice pour M. Trudeau, il faut mentionner qu'il exigea, pour ce nouvel asservissement du Québec, un prix dont le Canada anglais ne comprit pas immédiatement toute l'ampleur: celui de prétendre fabriquer un pays bilingue. Pour bien saisir la suite des événements, il est essentiel de comprendre que le programme de bilinguisme ne fut jamais désiré par le Canada anglais comme une chose souhaitable en soi, mais plutôt comme une compensation qu'il fallait bien donner au Québec en échange du statu quo constitutionnel. Or, le Canada anglais n'est pas, n'a jamais été prêt à payer ce prix. Non seulement sa résistance au programme fédéral de bilinguisme reprend-elle de plus en plus d'ampleur, mais le voilà qui prend visiblement en aversion sans cesse croissante aussi bien la langue française que ceux qui la parlent. Les "deux solitudes" qui coexistaient tant bien que mal dans leur isolement réciproque se sont transformées, dès qu'on a voulu les mettre trop étroitement ensemble, en deux hostilités, en deux affrontements, dont les signes se sont récemment multipliés: guérilla contre les ministres francophones fédéraux, échec maintenant bien documenté du programme de bilinguisme dans la Fonction publique fédérale, attitude négative d'une large partie du Canada anglais à l'égard des Jeux olympiques de Montréal. Mais il est des signes encore plus significatifs de la profondeur du rejet anglo-canadien.

Il y a d'abord les statistiques relatives à l'étude du français dans les provinces anglaises. De 1970 à 1975, non seulement n'y a-t-il eu aucun progrès quant au nombre de jeunes anglo-canadiens apprenant le français, mais il y a eu une diminution sensible là où c'est le plus important, c'est-à-dire au niveau secondaire. Remarquons que l'étude du français au secondaire n'est pas obligatoire dans aucune des autres provinces et qu'aucune université n'y exige le français comme condition d'admission aux études supérieures. Dans un tel climat de "liberté de choix", il est significatif que le nombre d'étudiants apprenant le français ait diminué, au secondaire, de 55% en 1970 à seulement 41% en 1975. En nombre absolu, un peu moins de 1½ million d'étudiants anglophones sur un total de près de 4 millions que l'on retrouve dans les autres provinces avaient choisi d'apprendre le français l'an dernier. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Canada bilingue, ce n'est pas pour demain.

Le français dans l'air

Il y a également la crise actuelle du français dans les communications aériennes au Québec. Je n'insisterai pas sur le fait que c'est la première fois dans notre histoire que deux francophones sont passibles de sanctions pour avoir parlé français entre eux au Québec; jamais, même sous la domination anglaise, le français n'a été frappé d'un tel interdit dans notre propre pays. Mais je veux souligner que la continuation d'une telle ignominie, malgré les protestations

unanimes de l'Assemblée nationale et de tout le Québec francophone, est un signe manifeste de l'impuissance dans laquelle se trouve l'aile française du cabinet fédéral, vis-à-vis du reste du Canada. Que le ministre Lang n'ait pas été désavoué lorsqu'il a cédé aux pilotes et contrôleurs anglophones, qu'il ait conservé son poste lors du récent remaniement, qu'Air Canada ait pu édicter son règlement sur l'usage exclusif de l'anglais et qu'elle ait pu en appeler sur le champ du jugement qui le déclarait contraire à la loi sur les langues officielles, voilà qui démontre clairement que c'est la majorité anglophone qui, dans la réalité des choses, mène à Ottawa — et que cette majorité ne veut pas que le français gagne de l'importance, même au Québec.

Voudrait-on douter encore de ce refus des français que la réaction spontanée des milliers de Torontois qui ont hué l'usage de la langue française au Maple Leaf Garden lors du récent tournoi de hockey se chargerait vite de dissiper tous les doutes. Évidemment, les ténors du fédéralisme à tout crin voudraient nous faire croire qu'il ne s'agissait là que d'une aberration temporaire nullement représentative des sentiments réels des Canadiens anglophones. Pour ma part, je crois plutôt qu'il s'agit là d'un avertissement que la mesure est comble et que toute tentative pour imposer davantage le français provoquera un sentiment de rejet violent de la part de la majorité anglophone.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. De la curiosité initiale à la résistance, le Canada anglais passe maintenant au rejet. De plus en plus d'éditorialistes et de journalistes émettent l'hypothèse, voire même l'opinion, qu'il vaudrait mieux permettre au Québec de suivre son propre chemin que de vouloir imposer au reste du Canada des manières de vivre et de s'administrer qu'il ne désire pas. Sans souhaiter ouvertement que le Québec s'en aille, n'allant pas encore jusqu'à nous mettre à la porte si nous ne nous décidons pas à partir, il est certain que le Canada anglais n'est plus d'humeur à admettre la moindre concession au Québec, ni aucune accélération du bilinguisme au Canada.

Un fédéralisme rampant

Une telle situation vient évidemment contrecarrer la position constitutionnelle de M. Bourassa, fondée sur un fédéralisme rampant qu'on espérait rendre plus rentable à force de soumission. Dans le contexte actuel, au contraire, le fédéralisme n'est même plus capable de maintenir les apparences de la rentabilité pour le Québec. On l'a bien vu quand il s'est agi du déficit olympique. On le voit également, dès qu'on examine un peu l'arrière-plan économique du conflit des Gens de l'air: avec 1.100 contrôleurs aériens, postés à Toronto et Moncton par un ministère fédéral auquel nous versons notre large part des impôts, les trois quarts de notre espace sont contrôlés de l'extérieur, alors qu'il n'en reste chez nous qu'environ 250 pour s'occuper du reste; de même est-il assez futile de se battre pour le français dans les cabines d'Air Canada, quand on sait qu'à peine 7% de ses pilotes étant francophones, ils risquent assez rarement de se rencontrer sur le même vol!

C'est tout cela qui a sans doute obligé M. Bourassa à changer peu à peu son fusil d'épaule et à emboucher les trompettes de la "souveraineté culturelle", ce slogan creux auquel il suffit de donner un contenu pour voir à quel point il demeurera toujours irréalisable à l'intérieur du régime fédéral. (...)

Prenant la parole devant la Chambre de commerce de Sainte-Foy, mardi, M. René Lévesque, président du Parti québécois a décrit la façon dont Ottawa s'y est pris pour mettre le Québec au pas. Il a également abordé le sujet du bilinguisme et de l'actuelle crise du français dans les communications aériennes au Québec. Nous reproduisons ici de larges extraits de sa conférence intitulée: "On mérite mieux que ça" et signée de sa main. Les sous-titres sont du SOLEIL.

Richardson: Pourquoi je démissionne

Il est temps que quelqu'un parle ouvertement et franchement aux Canadiens des dangers de fixer les droits linguistiques dans la constitution, en reconnaissant un droit de veto au Québec.

Je crois important que les Canadiens, partout, soient mis au courant des implications à long terme de quelques-unes des propositions qui seront étudiées à la prochaine conférence des premiers ministres sur la constitution.

Bien que je crois que nous devrions rapatrier la constitution au Canada, je veux exposer les dangers pour l'avenir du pays de quelques-unes des additions proposées à la constitution au moment du rapatriement, et de ma forte opposition au droit de veto "d'une seule province" dans les procédures d'amendements qui ont été suggérées.

Je crois mauvais pour deux provinces, l'Ontario et le Québec, de se voir donner chacun un droit de veto perpétuel sur les amendements à la constitution alors que les autres provinces n'ont pas ce droit.

Il s'agit du type de discrimination la plus évident parce que cela crée, pour toujours, deux classes de provinces: les provinces de première classe, avec droit de veto, et les provinces de seconde classe, sans droit de veto.

Comment pouvons-nous dire que nous croyons à l'égalité quand deux provinces doivent avoir un droit de veto perpétuel, sans tenir compte de leur population future en fonction de celles des autres provinces?

Dans les provinces de l'Ouest et les Maritimes, on a l'impression, largement répandue, que ce soit vrai ou non, que l'Ontario et le Québec dirigent le pays.

Nous ne devons pas confirmer cette impression à perpétuité, non seulement à nous-mêmes mais au monde entier, en donnant à l'Ontario et au Québec chacun un droit de veto perpétuel sur les amendements à la constitution.

Plus précisément, je crois mauvais et très dangereux pour l'avenir du Canada de donner au Québec, la province la plus concernée par les droits de la langue française, un droit de veto perpétuel sur tout amendement éventuel touchant les droits linguistiques. C'est particulièrement vrai si les droits linguistiques nouveaux et additionnels sont inscrits dans la constitution au moment de son rapatriement, comme cela fut proposé à la conférence des premiers ministres de Victoria, en 1971.

Le public canadien devrait aussi savoir que légiférer sur les droits de la langue française, par la loi sur les langues officielles, est une question entièrement différente de la fixation de ces droits, et la reconnaissance de droits additionnels, dans la constitution du Canada.

La différence réside dans le fait que les élus parlementaires d'une génération future de Canadiens pourront soit augmenter les droits du français, si le bilinguisme fonctionne bien, soit ajuster et amender la loi sur les langues officielles pour rencontrer les exigences et les circonstances de ces années.

Mais ce type de flexibilité, cette possibilité pour le Canada de grandir en s'ajustant aux changements, qui existe maintenant, sera ni pour toujours, dans ce domaine vital, si le Québec a un droit de veto perpétuel et si, en même temps, les droits linguistiques additionnels et les garanties culturelles sont inclus dans la constitution, comme on le propose.

En raison des difficultés réelles et de la division qu'a engendrées le programme de bilinguisme dans la fonction publique, dans les Forces armées et ailleurs, j'ai l'impression que la majorité des Canadiens estimerait plus prudent de prolonger encore quelque temps l'expérience de l'implantation du bilinguisme avant d'inclure à tout jamais dans la Constitution des droits linguistiques additionnels.

Au moment de la Conférence de Victoria, personne ne savait comment l'implantation de la loi sur les langues officielles se déroulerait. Nous avons eu cinq ans pour observer les résultats de l'implantation de cette loi, et il semble évident que le programme de bilinguisme du gouvernement s'est heurté à des difficultés croissantes, d'année en année.

En dépit de ces difficultés, j'estime qu'il est nécessaire de continuer à explorer le concept du bilinguisme, jusqu'à ce que nous trouvions des politiques acceptables et fonctionnelles.

Je ne me propose pas de déterminer si le bilinguisme est bon ou mauvais pour le Canada. Ce sont les Canadiens qui devraient répondre à cette question vitale, au fil des années, de façon démocratique et tolérante, à mesure que le bilinguisme démontrera ses mérites ou son peu de valeur en tant qu'idéal canadien.

Ce que je me propose d'établir, c'est que la décision de déterminer si le bilinguisme est bon ou mauvais pour le Canada ne devrait pas être arrêtée MAINTENANT, pour toujours, par le double acte de reconnaître dans la Constitution des droits exorbitants au français et de donner en même temps à la province

qui a le plus d'intérêt au français un droit de veto perpétuel sur tous les futurs changements ou amendements.

N'essayez pas d'inclure des droits linguistiques additionnels dans la Constitution du Canada assortis d'un droit de veto pour le Québec, au moins avant que le Canada ait élaboré une politique du bilinguisme qui se soit avérée acceptable et fonctionnelle.

Je crois que la procédure idéale d'amendement pour le Canada serait de combiner l'accord du Parlement du Canada à l'accord de 60 pour cent de la population répartie dans six provinces du pays.

Les mérites de cette formule sont de confirmer le régime fédéral du Canada en requérant l'accord d'une majorité de provinces, d'une part, en tenant compte d'autre part, de l'importance de la population, puisque au moins une des deux provinces les plus peuplées, l'Ontario ou le Québec devait être incluse pour atteindre 60 pour cent de la population. Avec cette procédure d'amendement, les intérêts de l'Ontario et du Québec sont, en un sens, doublement protégés, puisqu'elles fournissent ensemble 61 pour cent des membres de la Chambre des Communes, et que par conséquent leur importante population sera inévitablement représentée dans toute décision arrêtée par le Parlement du Canada.

Il est apparent que la rigidité inacceptable créée par un droit de veto du Québec, combinée aux droits linguistiques additionnels que l'on se propose d'inclure dans la Constitution, pourrait être surmontée soit en adoptant une procédure d'amendement plus flexible, soit en laissant les droits linguistiques suggérés en dehors de la Constitution rapatriée.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.10 PAR SEMAINE. SEPT-ILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITE: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25 LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$13.75	\$27.50	\$55.00
Sept-iles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi			
Province de Québec	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50	\$75.00	\$150.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233
REDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSEES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES
ACHATS **647-3241**
CREDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

Québec maintient le vaccin malgré les décès aux USA

MONTREAL (PC) — Des représentants du ministère de la Santé du Québec ont confirmé que le programme de vaccination contre la grippe porcine aurait bien lieu malgré la mort de neuf personnes âgées auxquelles ce vaccin avait été inoculé aux Etats-Unis.

Le docteur Gérard Martineau, directeur du service des maladies infectieuses, a déclaré qu'il ne fallait pas tirer de conclusions hâtives avant que les circonstances exactes des décès soient éclaircies.

Le programme du Québec commencera comme prévu vers la fin octobre ou le début novembre.

Les aiguilles ont été achetées et distribuées, nous n'attendons plus que de passer à l'action', a déclaré un porte-parole des Affaires sociales.

Les gens de plus de 65 ans et les malades chroniques recevront une inoculation contre deux sortes de grippe, la porcine et le type A-Victoria. Les femmes enceintes et les gens dont les activités sont considérées comme essentielles seront seulement vaccinés contre la grippe porcine.

Les services de santé ontariens maintiennent aussi leur programme de vaccination tandis que les autorités canadiennes gardent contact avec leurs homologues des Etats-Unis au sujet des récentes morts.

Aux USA

En ce qui concerne la situation aux Etats-Unis, bien que les autorités de ce pays aient déclaré qu'il n'y avait pas de preuve concrète que les décès furent causés par la vaccination, neuf Etats ont décidé de suspendre leurs programmes de vaccination à la suite des mortalités.

En Floride, on rapporte le décès d'un homme de 63 ans des suites d'une crise cardiaque qui l'a assailli peu de temps après avoir reçu une inoculation mardi.

Dans l'Oklahoma, deux personnes souffrant de maladie pulmonaire chronique sont mortes environ une heure après avoir reçu le vaccin.

Trois personnes âgées sont décédées en Pennsylvanie et trois également à Pittsburgh.

Dans tous ces endroits, les recherches médicales se poursuivent pour tenter de déceler un lien entre les décès et les vaccins. Aucune preuve de ce lien n'a encore été mise en évidence.

Environ 300.000 Américains ont reçu jusqu'à maintenant une dose de vaccin et, selon l'expression d'un responsable du programme en Pennsylvanie, il est raisonnable de penser qu'un certain nombre des personnes âgées ayant reçu le vaccin seraient de toute façon mortes de cause naturelle dans les 24 heures de l'inoculation.

Pour l'automne, des vêtements qui vous tiendront bien au chaud !



OUVERT CE SOIR ET DEMAIN jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

Nos manteaux pour hommes ont fière allure !

Manteaux de belle valeur, à simple ou double boutonnage, en tissu uni ou tweed confortable et chaud. Le modèle ci-dessus est confectionné d'un mélange de laine et camel hair, rehaussé de boutons de cuir. Tailles: 36 à 44. Disponible en gris, bleu ou Camel.

SPECIAL 139⁹⁹

Pour votre confort en tout temps... les sous-vêtements "HARVEY WOODS"

Les sous-vêtements de laine Kroy (90% laine, 100% nylon) et de coton thermal (100% coton) sont fabriqués au Canada dans les tailles: P-M-G-T.G. Vous les apprécierez pour leur confort et leur chaleur.

- A.** Camisole à manches courtes de laine Kroy. Teinte: ivoire. **Prix Pollack \$875**
- B.** Caleçon à jambes longues en laine Kroy. Teinte: ivoire. **Prix Pollack \$10⁵⁰**
- C.** Camisole thermique 100% coton à manches courtes, col rond. Teintes: blanc, vert, bleu. **Prix Pollack \$575**
- D.** Caleçon thermal à jambes longues avec taille élastique. Teintes: blanc, vert, bleu. **Prix Pollack \$625**
- E.** Camisole en laine Kroy, modèle athlétique sans manches. Teinte: ivoire. **Prix Pollack \$675**

SVP, un froma bourgeois!

QUEBEC (PC) — Le menu unilingue anglais du petit restaurant de l'édifice gouvernemental où loge le premier ministre Bourassa a été remplacé mais les traductions semblent laisser certains clients dans le noir!

"J'aurais bien commandé un hamburger, a dit l'un d'eux en blaguant, mais je nésais pas ce que c'est!"

Le menu a été "traduit" après que des articles aient fait état de la possibilité d'une violation de la Loi sur la langue officielle.

La trouvaille du menu est le fromabourgeois qui remplace le traditionnel cheeseburger.

CONFECTION POUR HOMMES (Rayon 610) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis



monsieur québec

par yves bernier

C'est \$400,000 que recevra le Carnaval

C'est \$400,000 que le Carnaval de Québec 1977 recevra du gouvernement, en subvention, un peu moins du double de celle de l'an dernier. Dans un communiqué, le président, M. André Tranchemontagne a précisé que ce montant permettait ainsi au Carnaval de procéder à une seule vente de la bougie, tandis que l'on en prévoyait et préparait deux pour cette année. Autre fait nouveau également, cette subvention est assortie d'une entente qui prévoit, toujours selon M. Tranchemontagne, une "subvention de base" pour les Carnavals à venir. C'est grâce à la participation du ministre des Finances, M. Raymond Garneau, également député de Jean-Talon, que cette entente a été conclue, ce dernier étant convaincu de l'importance des retombées économiques du Carnaval dans la région. Il faudrait préciser aussi que nous sommes à "la veille" d'élections provinciales et que le ministre Garneau semble avoir décidé d'encourager des entreprises qui "rapportent" économiquement à la région plutôt que de multiplier les projets "sociaux" qui ne sont que des dépenses nettes.



De la belle visite

Le caporal-chef, Chislaine Noël, de Ste-Pétronille, à droite, était bien contente de recevoir de la visite du pays. Membre du contingent canadien des Nations unies, au Moyen-Orient, elle a rencontré Mmes Jacques Flynn et Maurice Dupras qui accompagnaient leurs époux, sénateurs et députés en tournée dans cette région du monde.

Cours de vente

On a souvent l'impression que certains commerçants auraient besoin de suivre des cours de vente, et surtout des cours en relations publiques. Au magasin Phénicia G.P. Inc. (du centre commercial Jadis) c'est comme ça. A un client qui lui demande poliment de lui montrer une lampe-éclair électronique en vitrine, le propriétaire répond qu'il ne sortira pas cet appareil de sa cage pour qu'on lui fasse perdre son temps. "Vous l'achetez ou vous ne l'achetez pas", dit-il en substance. Puis le client a toutes les misères du monde à faire dire au propriétaire le prix de l'appareil. C'est l'engueulade, les mots grossiers, tout cela devant les clients qui déambulent dans le centre commercial Jadis. Il a manqué une vente, ce commerçant, et nous n'avons pas besoin d'expliquer pourquoi.

La Culture aussi...

Il n'y a pas que les groupes politiques qui ont besoin d'argent et qui font des diners-bénéfice, les organisations culturelles aussi. Ainsi, Les Grands ballets canadiens, principale compagnie de danse du Québec, une des meilleures troupes du genre dans le monde, ont besoin d'argent. A Québec, plusieurs personnalités ont décidé d'appuyer leur campagne de financement, et dans un premier temps, on organise un dîner-bénéfice, à l'hôtel Loew's Le Concorde, le 20 octobre prochain. Ce dîner sera sous la présidence d'honneur du ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier. D'autres diners du genre auront lieu dans d'autres villes de Québec pour permettre aux milieux

d'affaires d'encourager le développement culturel du Québec. Le 20, ça vous coûtera \$25 par personne, et si vous voulez des billets, téléphonez à 529-6801.

Un autre marché aux puces

Après celui de la ville de Sainte-Foy, c'est maintenant au tour du Vieux Moulin Marcoux, de Pont-Rouge, de tenir son marché aux puces, mais celui-ci pour une seule fois et pour une cause. Il s'agit d'aider à la transformation du moulin en centre d'art et ça se fera en fin de semaine prochaine, les 16 et 17. Dimanche après-midi, à compter de 12h, il y aura également un encan.

Non, dit Augustin Roy

Le Dr Augustin Roy, président du Collège des médecins de la province de Québec, que certaines rumeurs voient comme candidat du Parti québécois aux prochaines élections, a déclaré à un journaliste qu'il n'est pas péquistes qu'il n'est pas candidat et qu'il serait plutôt fédéraliste. Avis aux intéressés...

On a besoin de sang

La Croix-Rouge a beaucoup de difficultés à accumuler des réserves de sang, pourtant les cliniques de donneurs sont très nombreuses. Aujourd'hui, au CEGEP de Limoilou, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h, vous pourrez vous faire saigner pour aider d'autres citoyens qui ont besoin de votre liquide rouge. Mardi prochain, les gens de Val Béclair pourront se rendre au 6, 31e Rue pour donner de leur sang de 19h à 21h30. Ça ne fait vraiment pas mal et c'est même bon pour la santé de renouveler un peu de votre sang de temps à autre.



Gros succès

Plus de 9,000 bouteilles d'eau gazeuse, 3,500 épis de blé d'Inde, autant de hot dogs, pour plusieurs milliers (on dit 8,000) de personnes, des familles surtout, qui se sont rendues au Relais du Lac Beauport, dimanche dernier, malgré le mauvais temps, pour participer à la Grasse Fête organisée pour ce centre de ski par Trans-Am Publicité. C'était un avant-goût de l'hiver, une promotion pour attirer les skieurs durant la blanche saison. Ce succès n'est pas surprenant: c'est Gérard Martin, ancien directeur des communications du Carnaval de Québec, qui avait tout organisé à sa façon gigantesque de faire les choses.

faits divers et justice

Le coroner demande le rappel d'autos

SAINT-JOSEPH DE BEAUCE (PC) — Tous les véhicules munis d'un convertisseur catalytique devraient être rappelés pour faire l'objet de modifications visant à rendre cet appareil plus sécuritaire et éliminer les risques d'incendie.

M. Duval est mort asphyxié le 9 juin dernier, à Vallée-Jonction, quand son automobile a pris feu sur le terrain de stationnement d'un hôtel.

Selon toute vraisemblance, la victime se serait endormie au volant en laissant tourner le moteur au ralenti.

C'est la principale recommandation formulée par le coroner du district de Beauce, Me Herman Mathieu, hier, alors qu'il rendait un verdict de mort accidentelle dans le cas de M. Laurent Duval, âgé de 55 ans, de Saint-Odilon de Beauce Nord.

Des expertises effectuées par un chimiste de l'Institut médico-légal de Montréal, M. Jean-Jacques Ravary, ont révélé que la chaleur provenant du convertisseur catalytique avait été la cause de l'incendie, qui a éclaté dans le tapis de la voiture.

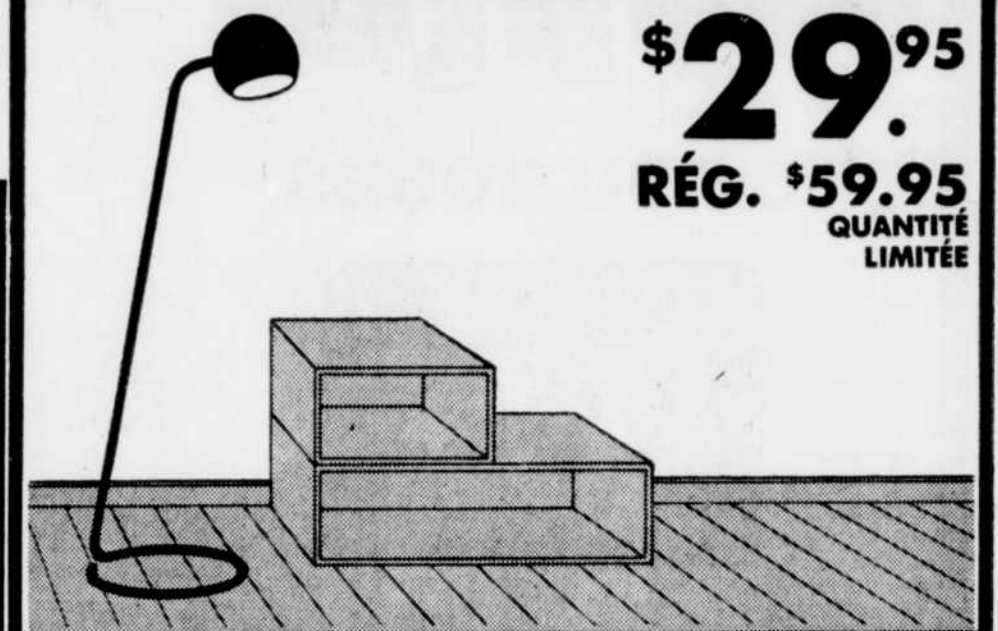
LUNETTES VERRES DE CONTACT



Yves R. Girard, opticien
salon d'optique au
Syndicat de Québec
Place Fleur-de-Lys
529-7351, poste 366

LE COMPLÉMENT

LA LAMPE DE LECTURE
EN MÉTAL LAQUÉ
S'ORIENTE AU BESOIN
EN BLANC, NOIR, BRUN ET ORANGE



\$29.95
RÉG. \$59.95
QUANTITÉ LIMITÉE

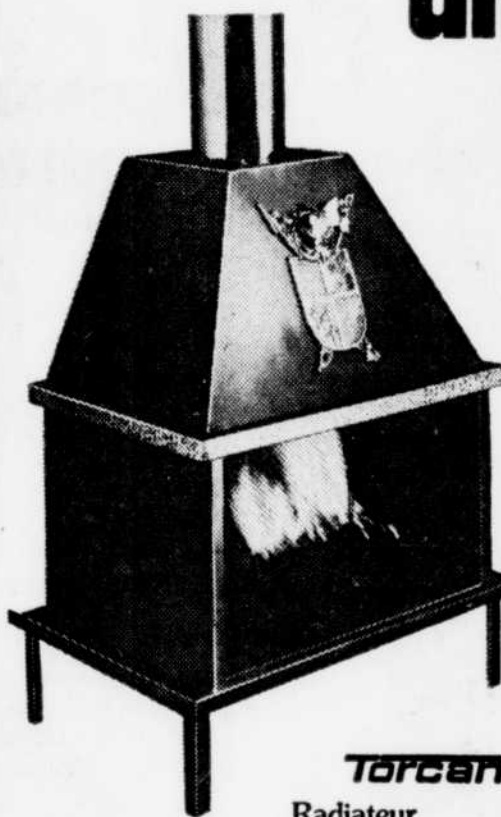
EN VENTE EXCLUSIVEMENT
AU 231 ST-PAUL



**LE MOBILIER
INTERNATIONAL**

STATIONNEMENT A
L'ARRIÈRE DU MAGASIN

Cardinal vous suggère... un peu de chaleur pour affronter l'hiver.

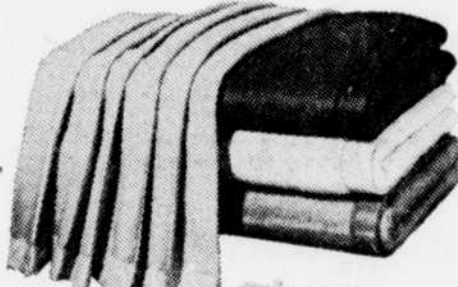


Dorlottez-vous un peu, cet hiver. Venez vous procurer quelques-uns des produits de grande qualité offerts par Cardinal. Vous y trouverez des prix très avantageux et l'atmosphère du magasin Cardinal vous réchauffera le cœur.

Le foyer suédois

Parfait pour le boudoir ou le salon, il est facile à installer et n'exige aucune modification coûteuse de votre maison. Il consomme le bois et le charbon. L'ensemble comprend une grille, un écran, un conduit d'allumage, un écran à fumée incorporé, un revêtement intérieur et une base offrant une protection contre la chaleur et les cendres.

\$119.94



Couvertures électriques luxueuses

Douces, douillettes et lavables à la machine. Réglage thermostatique illuminé et garantie de 2 ans. Livrables en avocat, bleu ou or.

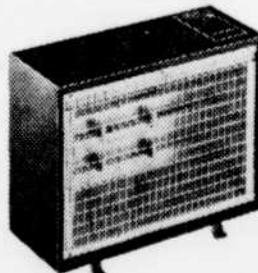
Format Queen-Size avec double réglage **\$41.50**
Format lit double avec double réglage **\$34.95**
Format lit double avec réglage simple (Or, bleu et rose) **\$29.95**
Format lits jumeaux avec réglage simple **\$28.45**

Esmond

Couvertures Permanap

Elles sont à la fine pointe de la mode et... lavables. Elles conviennent aux lits jumeaux et aux lits doubles.

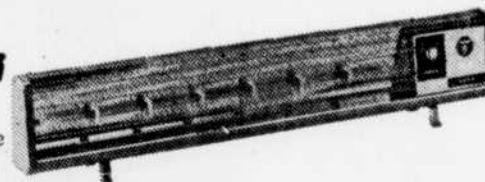
FOUGÈRES **\$10.65**
ROSES **\$10.15**
BRUYÈRES **\$10.95**
DENTELLES **\$10.50**



Torcan

Radiateur

Petit et élégant. Il s'adapte à tout environnement et produit instantanément 1500 watts de chaleur à air pulsé. Il possède aussi un interrupteur de sécurité. Prix de détail suggéré: \$39.50 **PRIX CARDINAL \$23.85**



Radiateur luxueux

Procure instantanément 750 ou 1500 watts de chaleur à air pulsé. Mesure 38" de long et possède un réglage à thermostat et un interrupteur de sécurité encastré. Prix de détail suggéré: \$39.95 **PRIX CARDINAL \$25.50**

CHALEUR, HUMIDITÉ ET CONFORT

C'est maintenant reconnu. Plus l'intérieur de la maison est humide, plus il est facile de la chauffer. On peut maintenir une température confortable tout en produisant moins de chaleur.



Humidificateur à 3 vitesses genre tambour Westinghouse

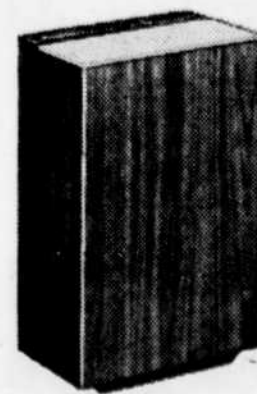
Il possède toute l'élégance d'une pièce de mobilier. Filtre rembourré de mousse, humidistat à arrêt automatique, indicateur de niveau d'eau et lampe témoin de remplissage. Le réservoir amovible peut contenir 7 gallons. Boîtier en acier recouvert d'un fini vinyle noyer et monté sur des roulettes pour faciliter les déplacements. Prix de détail suggéré: \$119.95 **PRIX CARDINAL \$84.95**



HOUSEMASTER

Humidificateur à 2 vitesses Superior Housemaster

Il est facile à déplacer et à transporter, car il est petit. Et il est très efficace, car il possède un réservoir de 5 gallons, un humidistat à arrêt automatique et des volets permettant de diriger l'air. Le fini est un noyer similibois. Prix de détail suggéré: \$63.00 **PRIX CARDINAL \$38.95**



Venez vous faire dorloter chez Cardinal. C'est facile. Examinez nos étalages, consultez le catalogue Cardinal, remplissez le bon de commande et ramenez votre achat à la maison. C'est la façon pratique et reposante de faire ses achats.

Cardinal
Salle d'exposition et magasin à rayons

Ville de Québec
Galeries de Canardière, boul. Sainte-Anne
Galeries Charlesbourg
Centre d'Achats Place Laurier

Montréal (ouest)
Centre d'Achats Ile Perot, 101, boul. Cardinal Léger
Centre d'Achats West Island Mall
Centre d'Achats Dorval Gardens
Plaza Newman, LaSalle
5737 ouest, rue Sherbrooke, au coin de Wilson
Mall Cavendish
Centre d'Achats Wilderton
11847, boul. Laurentien, près de Salisbury
Plaza Alexis Nihon

Montréal (est)
Centre d'Achats Repentigny, 171, boul. d'Iberville
Place Bourassa
4485 est, rue Jean Talon, près de Pie IX
900 est, rue Saint-Zotique, au coin de Saint-André
Place Frontenac, 2600 est, rue Ontario, au coin du Havre
Laval
Centre d'Achats Saint-Martin
Carrefour Laval
Centre d'Achats Duvernay, boul. de la Concorde

Rive-Sud
Centre d'Achats régional de Chateauguay
Centre d'Achats Greenfield Park
Place Jacques Cartier, chemin Chambly, Longueuil
Les Laurentides
Saint-Eustache - 406, boul. Sauvé
Centre d'Achats Sainte-Thérèse, 300, boul. Sicard
Saint-Jérôme - Place Lafontaine, St-Georges, au coin de boul. Labelle
Sept-Îles
Place des Cormiers, boul. Lauré

Vente de faillite

DES BOUTIQUES

LE **JONT**

autrefois de Rivière-du-Loup et
du Centre JADIS à Charlesbourg

\$40,000.

DE MARCHANDISES
A LIQUIDER

- jeans • vestes
- pantalons
- jupes • bottes
- blouses • shorts
- paletots
- chandails
- chemises
- manteaux
- chaussures

invitation spéciale aux
futurs vacanciers du sud:
70% d'escompte sur la
marchandise d'été

En vente chez...

C.E. BISSON Itée

210 marie de
l'incarnation



dans nos régions

Côte-du-Sud

Présidé pour la première fois par une femme, Mme Jeannine Robin, le 5e Festival de l'oie blanche de Montmagny, du 15 au 24 octobre, donnera lieu à de multiples manifestations sportives et culturelles, entre autres, le 15 octobre, à un défilé lumineux marquant l'arrivée de l'Oie Pan-Pan au quai de Montmagny; une exposition canine précédant le souper du 5e anniversaire, le 16 octobre; une course en canot sur la Rivière-du-Sud, le 17; du théâtre avec la compagnie Jean Duceppe, le 20; une exposition navale, un diorama sur les oiseaux migrateurs, et un symposium d'artisanat s'ajouteront aux activités, le 21; un rallye-auto, compétition d'haltérophilie et soirée folklorique, le 23; tournoi de pétanque et autres compétitions, le 24.

Amiante

Le ministère de l'Éducation vient de désigner trois nouveaux représentants au sein du conseil d'administration du CEGEP de Thetford Mines. Il s'agit du notaire Jean-Marc Langlois, de Disraëli, du maire de Black Lake, M. Georges-Henri Cloutier, et d'un commerçant de Black Lake, M. Jean-Luc Laflamme. Ils remplacent MM. Gérard Sainte-Marie et Marie-Louis Trépanier, de Thetford Mines, ainsi que M. Jean-Guy Fernand, de Black Lake.



Les Chambres de commerce de la Côte-Nord recevront très bientôt le nouveau président de la Chambre de commerce du Canada, M. Bernard Panet-Raymond. Mardi le 19 octobre, M. Panet-Raymond prendra la parole à Baie-Comeau, et mercredi le 20, il parlera à Sept-Îles.

Beauce

Dans le but de relancer les entreprises SYLVA, l'Association pour le développement de Saint-Nazaire Inc. a présenté un nouveau projet au montant de \$27,000 dans le cadre du programme des initiatives locales 1976-1977, a déclaré la secrétaire de la municipalité de Saint-Nazaire, Mme Fernande Lachance.

Rimouski

La Commission sportive de l'Est du Québec tiendra son 2e congrès régional samedi le 30 octobre, à l'école polyvalente Paul-Hubert de Rimouski, sur le thème de "la condition physique des Québécois". Les organisateurs du congrès visent comme objectifs particuliers de favoriser la discussion sur la possibilité d'implanter Trimm-Québec dans la région; de sensibiliser le public en général au conditionnement physique et de sensibiliser aussi les CEGEP, les commissions scolaires et les municipalités au rôle qu'ils doivent jouer dans le conditionnement physique de la population. Les prix Méritas qui seront décernés au cours du congrès ont pour but de rendre hommage à un athlète de chaque discipline, aux meilleurs athlètes féminin et masculin de l'année, à l'administrateur bénévole oeuvrant au sein d'une association sportive régionale, à l'équipe par excellence de l'année, ainsi qu'à l'athlète handicapé de l'année.

A nos lecteurs

En raison de difficultés techniques, les pages régionales ne sont pas publiées aujourd'hui. Elles le seront demain.

C'est le début d'un temps nouveau!

Le AE-1

de Canon

L'appareil photo à système électronique qui révolutionne la photographie

Le AE-1 de Canon innove vraiment par un usage intensif de circuits électroniques. L'appareil est contrôlé automatiquement par un micro-ordinateur. Toutes ses fonctions (de l'évaluation de la lumière jusqu'à l'exposition) sont commandées électroniquement par une impression sur le déclencheur.

Nouveau système de priorités au déclenchement
Choisissez la vitesse d'obturation, faites la mise au point et l'appareil choisira et se réglera de lui-même à la bonne ouverture. Par une simple pression du déclencheur, vous

obtenez une évaluation instantanée de la lumière. Cette rapidité vous permet de ne jamais rater une pose.

Petit, léger et fiable

Le AE-1 de Canon tient au creux de la main. Grâce à un nombre réduit de pièces mécaniques, c'est une petite merveille de fiabilité et de facilité d'utilisation.

Flash "Speed Light" automatique et moteur "Power Winder"

Les deux s'adaptent aux circuits de l'appareil et réduisent le nombre de réglages à faire. Vous n'avez qu'à faire votre mise au point et à relâcher le

déclencheur. Quant au "Power Winder", il vous permet les prises de vue en rafale; elles se succèdent à un rythme de 2 images/seconde.

Le système AE-1 de Canon

Cet appareil extraordinaire peut être utilisé avec toute la gamme des objectifs FD de Canon. Le AE-1 vous fait entrer dans le monde de l'électronique, de l'automatisation. Il vous permet ainsi d'atteindre des nouveaux sommets de qualité et de laisser libre cours à votre créativité. Vous obtiendrez d'autres informations étonnantes (dont la moindre n'est pas le prix) chez votre détaillant Canon.



Voyez dès aujourd'hui le tout nouveau et spectaculaire AE-1 chez les détaillants suivants.

STUDIO GOSSELIN LTEE

10, avenue Bégin
Lévis, Qué.
Tél.: 837-8868

MONTREAL PHOTO

Place Fleur de Lys, Québec
Tél.: 529-2541
Place Québec, Québec
Tél.: 529-8238

au royaume de la
Camera

359 EST, BOUL. CHAREST
TÉL.: 529-2557

STUDIO GOSSELIN LTEE

280, 1re Avenue
St-Georges-de-Beauce
Tél.: 228-9766

PHOTO ABS LTEE

PLACE STE-FOY
QUEBEC, P.Q.
651-8757

HENRI LECLERC

415: BOUL. STE-ANNE
QUEBEC
TEL.: 661-6983

STUDIO GOSSELIN LTEE

46 est, St-Jean-Baptiste
Montmagny, Qué.
Tél.: 248-5823

BELEM PHOTO INC.

2700 boul. Laurier
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 656-6525

ARMAND GOSSELIN & FILS INC.

159 RUE COMMERCIALE
LEVIS TEL.: 833-4225

Victor Lehoux tenu responsable de la mort de M. Armand Fradet

par Lucien LATULIPPE

Un jeune homme de Sainte-Marie de Beauce a été tenu criminellement responsable de la mort de M. Armand Fradet, âgé de 45 ans, de Pompano Beach, en Floride, qui a péri dans une collision d'autos à Saint-Philémon de Bellechasse, le 27 juin dernier.

Me Stanislas Déry, coroner itinérant de Québec, a rendu ce verdict, hier, au palais de justice de Montmagny. Il a toutefois libéré Victor Lehoux, âgé de 21 ans, jusqu'à ce que le ministère de la Justice décide de l'accusation à porter.

Interrogé par Me R. Boulet, substitut du procureur général à Montmagny, les témoins ont établi que la collision s'était produite au sommet d'une côte dans le village de Saint-Philémon.

Il a également été révélé

que M. Lehoux circulait à une vitesse excessive, qu'il avait doublé une auto au pied de la côte, et qu'il était à gauche de la route au moment de l'impact.

Verdict ajourné

L'enquête du coroner en rapport avec la mort du motard Yvan Denault, âgé de 36 ans, de Montmagny, a également eu lieu, hier, au palais de justice de Montmagny. Me Stan Déry a toutefois ajourné son verdict à demain.

Denault a été blessé d'un coup de feu, le 2 octobre, lors d'une altercation à l'Auberge-des-Trois-Chemins de Montmagny, et il est mort deux jours plus tard.

Un autre motard des Black Spiders, Paul Saint-Pierre, âgé de 19 ans, a également été blessé d'un coup de feu à la même occasion. Il est venu

témoigner, hier, en se déplaçant sur des béquilles.

Le témoin principal en cause est Jean-Claude Leblanc, âgé de 26 ans, de Montmagny. Il a été arrêté à la suite de la mort de Denault et il est retourné en prison, en attendant la décision du coroner. Une accusation de tentative de meurtre pèse déjà contre lui. Me Narcisse Proulx, de Québec, est son avocat.

De nombreux témoins dont un certain nombre de motards ont été entendus. Il a été établi que la dispute avait éclaté et que plusieurs motards s'étaient attaqués à M. Leblanc qui était l'assistant-gérant de l'hôtel.

M. Leblanc a encaissé de nombreux coups. Il a voulu attraper le bâton de baseball qu'il cachait en arrière du comptoir, mais il en a été empêché. Il devait toutefois

parvenir à se dégager et il s'est emparé d'une carabine 30-30.

Craignant pour sa vie, M. Leblanc dit qu'il a tiré deux coups de feu alors que des motards se dirigeaient vers lui. Il a précisé qu'il avait visé les jambes. Effectivement, Saint-Pierre a été atteint à une jambe, tandis que Denault était touché au thorax.

Avant de rendre son verdict, Me Déry a demandé à réfléchir pendant quelques jours. Un problème se pose, ajoute-t-il. Appartient-il au coroner de tenir compte du mobile, bon soit-il, qui a conduit à poser un geste entraînant la mort d'une personne? Ou le coroner doit-il seulement établir s'il y a une mort accidentelle ou criminelle, sans tenir compte du mobile?

Les tarifs réduits de Quebecair

<p>Age d'or 65 ans et plus</p>  <p>50% de réduction</p>	<p>Jeunesse 12 à 21 ans</p>  <p>35% de réduction</p>	<p>Affaires</p>  <p>première classe pour tout le monde</p>	<p>"Groupe" jusqu'à</p>  <p>30% de réduction</p>	<p>"Week-end"</p>  <p>35% de réduction</p>
---	--	--	--	--

Que vous vous rendiez à Montréal ou à Sept-Îles pour vos affaires ou vos loisirs, il y a toujours un vol Quebecair qui convient à votre horaire. De plus, vous pourrez peut-être profiter d'un de nos nombreux tarifs réduits. Pour renseignements ou réservation, téléphonez à 692-1031

Québec-Sept-Îles: 3 vols par jour
Jet BAC 1-11 en semaine à 9h50

QUEBECAIR



SUPRA

le pneu rechapé qui met fin aux préjugés!

sécurité

SUPRA rechapé selon les recommandations du Bureau de Normalisation du Québec, possède une semelle aussi sécuritaire que celle d'un pneu neuf de même catégorie.

durabilité

SUPRA s'avère aussi durable qu'un pneu neuf de classe similaire.

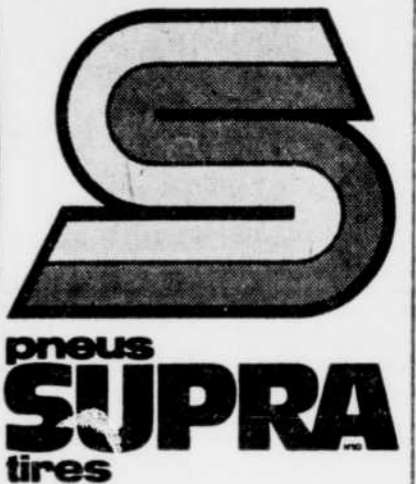
garantie

SUPRA vous est vendu avec une garantie identique à celle d'un pneu neuf.

... et tout ça pour environ la moitié du prix d'un pneu neuf:

PNEUS D'HIVER Supra conventionnel, à compter de	PNEUS D'HIVER Supra radial, à compter de
\$ 13.95 flanc blanc (600-12)	\$ 22.45 flanc blanc (165 x 13)

La sécurité, c'est 4 bons pneus. Supra se vend à un prix qui vous en rend l'achat facile.



100, rue Arnaud, Neufchâtel (sortie boul. St-Jacques par boul. de la Capitale)
Tél.: 842-9261
Pose et balancement sur place

2585, boul. Henri-Bourassa
Québec
Tél.: 529-6683
Pose, balancement et alignement sur place.

Également dépositaires de pneus neufs Goodyear et Michelin...
SUPRA TROUVERA CHAUSSURES À VOTRE VOITURE



SIMARD & VOYER

POUR JEUNES FEMMES AVANT-GARDISTES: LA RUEE VERS L'OUEST

CHAUSSURES POUR HOMME ET FEMME, PLACE STE-FOY, PLACE LAURIER, PLACE FLEUR-DE-LYS, PLACE QUÉBEC

faits divers

Un avion s'écrase au centre de Santa Cruz: 100 morts

SANTA CRUZ, Bolivie (d'après AP, AFP et UPI) — Le Boeing 707 qui s'est écrasé hier sur la ville de Santa Cruz, dans le sud-est de la Bolivie, aurait fait une centaine de morts essentiellement des habitants du quartier où l'avion s'est abattu, ainsi que les membres de l'équipage.

Quatre-vingts cadavres ont déjà été retrouvés parmi les débris de

l'appareil et sous les décombres de bâtiments détruits, a annoncé la Croix-Rouge. Il semble que l'avion qui assurait le transport de marchandises se soit écrasé peu après son décollage. Il regagnait sa base de Miami.

Il est tombé sur un quartier de la ville, l'une des plus grandes du pays, près d'une école, où 60 élèves suivaient des cours, et où une file de voitures s'était formée à une pompe à

essence. Une des ailes de l'avion est allée s'écraser sur l'école alors que des débris étaient projetés à toute vitesse dans tous les sens.

Une très grande confusion règne sur place après l'accident, et les informations sur cette catastrophe sont contradictoires.

Il paraît toutefois établi que l'avion a d'abord heurté les murs d'en-

ceinte d'un stade, puis a rebondi sur une station d'essence, avant de s'écraser finalement sur une école.

Selon des témoins, un des moteurs de l'avion aurait explosé peu après son décollage de l'aéroport local et l'appareil aurait alors piqué vers le sol.

L'armée, les pompiers et des volontaires participent sur place aux

secours, et fouillent les décombres du stade et de l'école touchés par l'avion. Des médicaments pour le traitement des brûlures ainsi que du plasma ont été acheminés spécialement de La Paz et de Cochabamba.

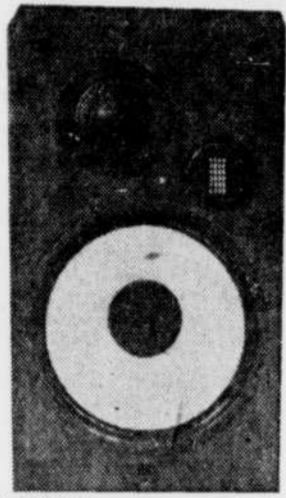
Des blessés souffrent en effet principalement de brûlures occasionnées par l'incendie du quadricycle qui s'est écrasé, deux minutes après son décollage, sur un stade et une école.

Selon des témoins oculaires, quarante des victimes auraient été tuées par l'explosion du carburant de la station d'essence également touchée par des débris de l'appareil.

Le président Hugo Banzer, arrivé sur place peu après la catastrophe, a décrété une journée de deuil aujourd'hui à Santa Cruz. La ville a une population de 240.000 habitants.



acoustique du futur

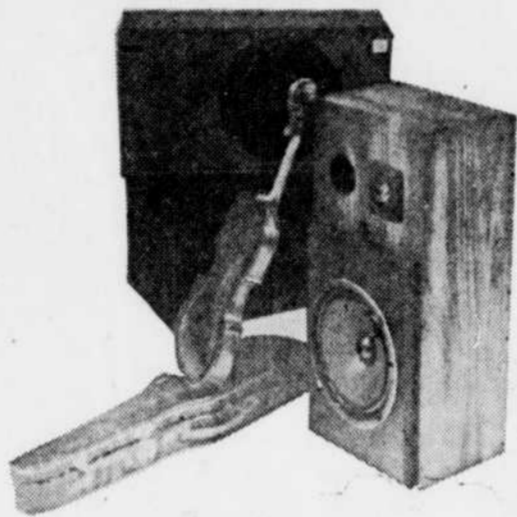


Diffuseur spatial "3a"
Une révolution technique dans les transducteurs médium sans membrane. Dôme sphérique de grand diamètre (17 cm) à haute énergie (92 dB-100.000 Maxwell). Émetteur médium exempt de toute coloration. Courbe de réponse 500 Hz à 6000 Hz à 2 dB. Dispersion spatiale totale (3 dB de perte à 120°). La restitution de ce transducteur est surprenante de réalisme, de clarté et d'absence de coloration.

ultrasonic "EQUI-PHASE" tweeter
Diffuseur aligu ultrasonique professionnel à haute sensibilité (92 dB) sélectionné par les studios et radiodiffusions. Courbe de réponse exempte de résonance de 5000 à 25.000 Hz à 2 dB. Taux de distorsion intermodulation inférieur à 0,5%. Ce diffuseur aligu de fidélité totale situe ses performances au niveau des meilleurs reproducteurs électrostatiques sans risque de saturation sur les crêtes de modulation ni alimentation haute tension.

Asservissement de pression APF
Généralisation de la solution d'asservissement utilisée depuis deux ans sur l'ANDANTE à plus de 15.000 exemplaires conformément aux brevets 3a no 783774. L'asservissement électronique est reconnu comme étant la seule solution technique valable pour restituer les notes graves sans traînage ni distorsion. Le temps de réponse du haut-parleur est 6 fois plus rapide avec le système A P F qu'en enceinte close. La distorsion 5 fois plus faible pour ce même niveau acoustique. Ainsi, le système APF permet, de reproduire l'extrême grave proprement jusqu'à 25 Hz., écoutez par exemple l'ouverture de Zarathoustra ou un grand orgue...

andante "studio" \$1060

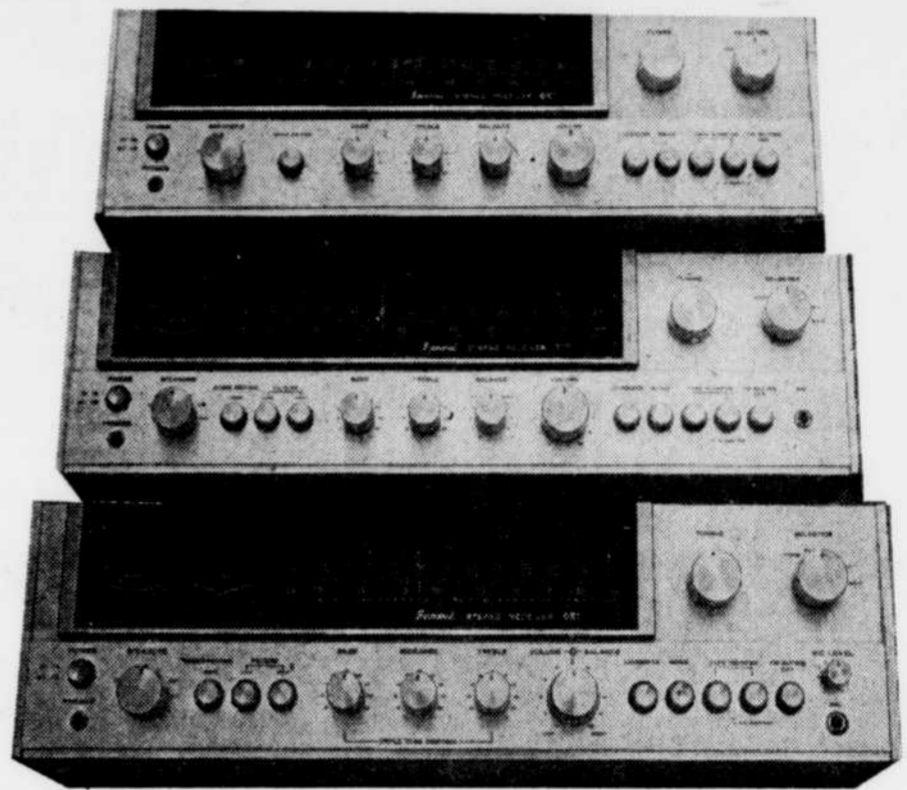


ENCEINTE HAUTE FIDELITE DEUX VOIES

Première enceinte professionnelle industrialisée. Puissance maximum admissible 45 watts. Deux voies: super grave de 26 cm à membrane traitée pour le médium dôme hémisphérique professionnel pour l'aigüe.

apogée \$199⁹⁵

AINSI QUE PLUSIEURS AUTRES MODELES EN MAGASIN



LA QUALITE SONORE SANSUI

661 - Récepteur stéréo AM/FM 25 watts x 2 efficaces.

\$439⁹⁵

771 - Récepteur stéréo FM/AM 40 watts x 2 efficaces.

\$499⁹⁵

881 - Récepteur stéréo FM/AM 63 watts x 2 efficaces.

\$649⁹⁵

Ainsi que plusieurs autres modèles en magasin.

GARANTIE DE 5 ANS

"Venez entendre la différence"

CESCO

électronique ltée.

QUEBEC - MONTRERAIL - OTTAWA - TORONTO

98, O. St-Vallier
524-4641

Financement pour 18 ans et plus. CHARGEX - MASTER CHARGE

DUAL: Précision ultime

La 601 - Nouvelle table automatique à jeu simple commandée par courroie. Prix rég. \$285.



SPECIAL \$279⁹⁵

GRATUITEMENT CARTOUCHE MAGNETIQUE SHURE V15 Type III.

CESCO, VOTRE CENTRE DE LA COMMUNICATION AVEC



REBEL 23+
\$169⁹⁵



REDBALL
\$229⁹⁵

LE COIN MOBILE CB



CRUISER
\$259⁹⁵



CLASSIC III AC-DC
\$289⁹⁵

Ainsi que tous les accessoires disponibles en magasin.

"ICI CESCO, 10-45..."

Réjean Lehouillier est condamné à 10 années de prison

par Marcel COLLARD

Reconnu coupable sous une accusation d'homicide involontaire suite à la mort du chauffeur de taxi Richard Giguère, le 5 décembre 1975, Réjean Lehouillier, 25 ans, a été condamné hier à une sentence de 10 années d'emprisonnement par le juge Jean-Robert Beaudoin.

Un jury de 12 hommes avait prononcé un verdict de culpabilité, à la suite du procès qui s'est terminé devant les Assises, au Palais de justice de Québec, le 25 septembre.

Le ministère public avait d'abord intenté sa poursuite sous une accusation de meurtre, à l'issue d'une enquête préliminaire présidée par le

juge Paul-Emile Fortin, le 23 avril. Aux Assises, le jury a retenu une accusation d'homicide involontaire.

Dans le prononcé de sa sentence, le juge Beaudoin a déclaré qu'il avait tenu compte du fait que Lehouillier était détenu en prison depuis quelques mois et qu'il

n'avait pas d'antécédents judiciaires.

Dans le témoignage qu'il avait rendu à la fin de son procès, Lehouillier a rejeté le vol comme mobile d'une altercation avec Richard Giguère, un étudiant qui conduisait le taxi durant ses heures de loisirs.

Agrappé à son client, Giguère fut tué quand Lehouillier assis au volant fit marche arrière. Giguère donna contre un poteau et il mourut des suites de ses blessures.

L'avocat Pierre Gaudreau, procureur de la défense a confié son intention de déposer demain une requête à la Cour d'appel sur la sentence.

Avant de connaître le verdict du juge, Me Gaudreau avait réclamé une certaine clémence, alléguant que les circonstances précédant la mort de Giguère ne portaient pas en soi une fin illégale. Il a cité la récentescause de Mario Bissonnette qui a écopé d'une sentence de trois ans d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable

sous une accusation analogue. Bissonnette, a ajouté Me Gaudreau, avait une arme à feu qu'il a déchargée en direction de sa victime alors que la mort de Giguère est survenue après une simple bagarre.

Vol à main armée

Quelques minutes plus tard, devant le juge Jean

Renier, Réjean Lehouillier reconnaissait sa culpabilité sous une accusation de vol à main armée. Lehouillier aurait volé une somme de \$35 à la pointe d'un couteau et se serait porté à des voies de faits dans l'intention de voler une dame Léo Dubé.

Il fut condamné à un an de prison.

Témoignage de Joncas au procès de Dupuis

En revenant d'une randonnée dans le secteur de Valcartier village pour y jeter des sacs à la rivière, Michel Vaugeois aurait dit à Dominique Joncas qu'il venait de se débarrasser de "joujoux" et qu'il avait rendu un grand service à ses amis Gérard Dupuis, Alain Fraser et Gerry Denis, mais de n'en parler à personne sous prétexte que lui (Joncas) et sa famille pourraient avoir des troubles.

Au procès de Gérard Dupuis, accusé du meurtre de Jean-Claude Lebel, dans la nuit du 15 au 16 juin 1975, à la suite d'une fusillade à Saint-Emile, Dominique Joncas, 42 ans, un coordonnateur de projets de construction, a déclaré au palais de justice de Québec, qu'il avait prêté sa voiture à Michel Vaugeois, le 16 juin vers 13h30.

Le témoin accompagna Vaugeois. Ce dernier avait pris le volant; il fit monter Alain Fraser et Gerry Denis, à proximité du bar Capitol. Le groupe se dirigea vers Neufchâtel, à la maison de Gérard Dupuis.

Joncas attendait dans l'auto pendant que Fraser et Denis prirent des sacs vides (pour les ordures ménagères) que Vaugeois venait d'acheter; ils se rendirent sur un terrain vague d'où ils revinrent avec les sacs semblant contenir des objets lourds et de dimensions pouvant correspondre à celles des armes déposées au début du procès.

Interrogé par Me Jean-François Dionne, le témoin a relaté que Vaugeois avait parlé à Gérard Dupuis, dans l'entrée de la maison avant de repartir en direction de Valcartier village où il s'arrêta à deux reprises pour jeter des sacs à la rivière. Un troisième sac, pouvant contenir un objet mou, comme du linge, fut brûlé avec de l'essence achetée par Vaugeois dans une bouteille de coke.

Sur le chemin du retour, le groupe parla très peu dans l'automobile, sauf que Vaugeois aurait dit à Joncas qu'il venait de lui rendre un service très appréciable à lui ainsi qu'à ses amis Gérard Dupuis, Gerry Denis et Alain Fraser. Vaugeois aurait ajouté qu'il s'était débarrassé des "joujoux"; plusieurs heures après, Joncas a déduit qu'il pouvait s'agir des armes. Après ses confidences, Vaugeois aurait prévenu Joncas de ne point parler de la randonnée à personne, sinon lui, sa femme et ses enfants pourraient avoir des troubles.

Vers 16h, de retour au Périgord, Joncas a pris quelques consommations et vers 18h, Vaugeois le pria de s'en aller parce qu'il avait trop bu.

Joncas alla au bar Capitol et déclara à Gilbert Dupuis, travaillant comme serveur, qu'il venait de rendre un grand service à son frère.

Il a reconnu ensuite avoir fait des déclarations aux policiers et les avoir guidés sur les lieux où les sacs avaient été jetés.

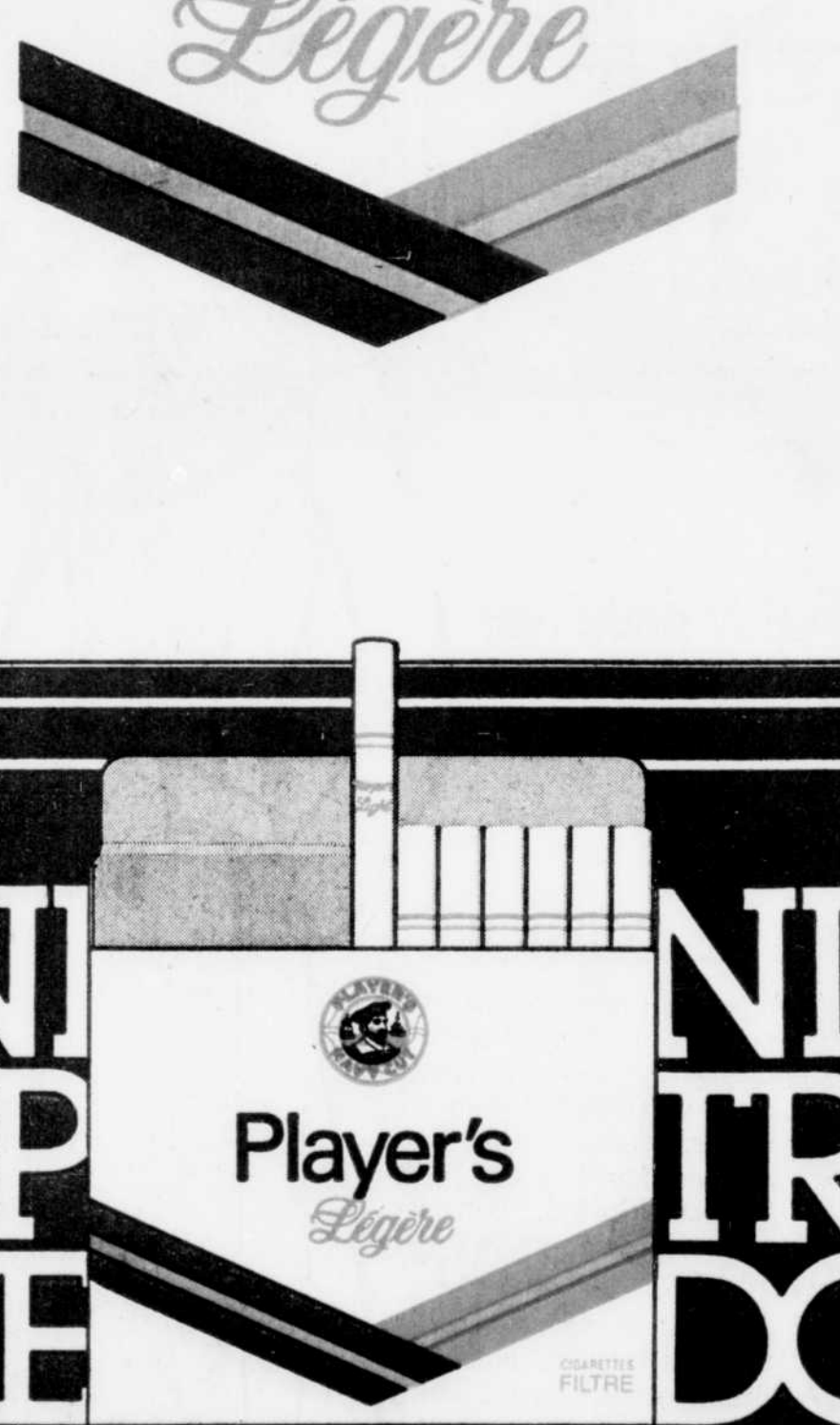
Le témoin a reconnu qu'une accusation de complicité de meurtre après le fait avait été portée contre lui, mais il a affirmé à Me Delisle que les enquêteurs ne lui avaient fait ni promesses, ni menaces.

Ce matin, M. Joncas poursuivra son témoignage jusqu'à la fin de la séance d'hier, le juge Louis Doiron a demandé de connaître à huis-clos la réponse à une question posée devant les jurés, à savoir s'il avait eu des menaces à la suite de ses déclarations, avant de poursuivre devant le jury.

VOICI

Player's

Légère



NI TROP FORTE

NI TROP DOUCE

Disponible en format Régulier et King Size.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger croît avec l'usage évité d'inhaler. Moyenne par cigarette-Format King Size: "goudron" 17 mg, nicotine 1.3 mg. Format régulier: "goudron" 14 mg, nicotine 0.9 mg.

Bougie tenu responsable de la mort de Caouette

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Même s'il a dit que "c'était comme un rêve", le travailleur forestier Gilles Bougie, de Saint-Côme de Beauce, a admis s'être rendu à pied au garage de Richard Caouette, dans la soirée du 26 août dernier, avec sur lui un revolver de calibre 22, et avoir dit à Caouette "passe au bureau, j'ai affaire à toi" où se trouvait l'épouse de Caouette, puis être sorti après avoir tiré deux coups de feu pour aller s'asseoir dans un fauteuil près de l'employé Florian Ratté.

Voilà en substance ce qu'a déclaré hier, Gilles Bougie dans son témoignage qu'il a rendu, devant le coroner du district de Beauce, le notaire Herman Mathieu.

Gilles Bougie, âgé de 39 ans, qui depuis le 26 août dernier était détenu comme témoin important en rapport avec le meurtre du garagiste Richard Caouette, âgé de 43 ans, de Saint-Côme de Beauce, a été tenu criminellement responsable de la mort de Caouette survenue dans la soirée du 26 août dernier, au moment où il se trouvait dans son bureau à l'intérieur de son garage en compagnie de son épouse.

Un mandat d'arrestation a été émis à l'endroit de Gilles Bougie qui en compagnie de son procureur a comparu, hier, devant un juge de paix, sous une accusation de meurtre.

Les témoins

Il a été mis en preuve que le garagiste Richard Caouette a été abattu de deux balles qui l'ont touché à la poitrine et à la tête, que le crime s'est déroulé vers 22h45 dans le bureau de l'établissement de la victime en présence de Mme Richard Caouette et de Gilles Bougie.

Après que l'agent René Jourdain, de la Sûreté du Québec, eut produit des plans et photos des lieux de la tragédie, ainsi qu'un revolver de calibre 22, quatre balles dont deux douilles étaient vides, une boîte de balles de calibre 22 prise dans la garde-robe de Gilles Bougie et des vêtements que portait la victime Richard Caouette, l'agent Daniel Proulx, du poste de Saint-Georges, a dit être arrivé au garage de Richard Caouette vers 22h20 et avoir constaté que près de la porte du bureau à l'intérieur du garage se trouvait un homme accroupi qui respirait difficilement et qu'il fit transporter à l'hôpital de Saint-Georges.

Selon le témoin Proulx, se trouvaient également à l'intérieur du garage, deux autres personnes et Gilles Bougie assis dans un fauteuil, qui lui présenta une arme en disant "ne cherche pas plus, c'est moi".

Quant à Mme Richard Caouette (Ginette Dubé), elle a expliqué être arrivée au garage vers 21h40 et que peu de temps après son mari est arrivé avec sa voiture. Le téléphone aurait sonné à deux occasions, mais ce ne serait qu'au second coup qu'elle a reconnu la voix de Gilles Bougie.

Peu de temps après, dit-elle, Bougie est arrivé au garage et se dirigea dans le bureau pour y engager une discussion avec son mari, au sujet d'une mort. Toujours d'après le témoin, Bougie a fermé la porte du bureau, a sorti un revolver et demandé à son mari "dis à ta femme d'où tu viens et ce que tu as fait".

D'après Mme Richard Caouette, son époux aurait dit à Bougie "serre ça, fais pas le fou" et c'est peu de temps après que deux coups de feu ont été tirés.

Paul-Emile Dorval est tombé dans un fossé et s'est noyé en allant voler des dindes, rapporte son fils

par Lucien LATULIPPE

C'est en allant voler des dindes avec son fils et deux autres personnes que M. Paul-Emile Dorval, âgé de 59 ans, de Lévis, est tombé dans un fossé et qu'il s'est noyé, le 29 septembre dernier, dans le rang Saint-Olivier de Saint-Anselme de Bellechasse.

Telle est la version que Jean-Paul Dorval, âgé de 29 ans, de Lévis, a donnée en comparissant, hier, devant le coroner de Beauce, Me Herman Mathieu. Ce dernier a libéré le jeune homme, après lui avoir fait signer un engagement de voir à se présenter devant lui sur demande, et il a ajourné son verdict.

Le groupe revenait vers leur auto avec deux dindes lorsqu'un M. Dorval a disparu. Le fils Dorval et les deux autres personnes de Lévis l'ont cherché dans la nuit, mais en vain.

Jean-Paul Dorval est retourné sur les lieux, le lendemain, pour chercher son

père, mais ce fut encore peine perdue. Il est retourné chez lui et il a téléphoné pour savoir si son père n'avait pas été arrêté.

Par la suite, sa concubine a téléphoné à différents corps policiers pour s'informer du disparu et elle a dit

qu'il pouvait se trouver dans Saint-Anselme.

Effectivement, la Sûreté du Québec a effectué des recherches dans le champ qui se trouvait aux abords de la ferme de dindons et à plusieurs reprises, mais ce fut en pure perte.

Lundi dernier, les recherches ont été poussées davantage et c'est ainsi que le corps de M. Dorval a été trouvé à demi enfoui dans la boue et dans l'eau au fond du fossé. L'autopsie a révélé que la victime avait succombé à la noyade.

Le pétrolier "Dora" est mis en vente

Le "Dora", un pétrolier de 90.000 tonnes, immobilisé dans le port de Québec, depuis deux mois et demi, à la suite d'une saisie, sera vendu en justice, le 18 octobre, au palais de justice de Québec.

A son arrivée dans la rade de Québec, à la fin de juillet,

le pétrolier enregistré à Glasgow en Ecosse, fut saisi par son équipage, pour une somme de \$175.000 en salaires impayés, et par une banque pour 9 millions de dollars.

La cour fédérale vient d'ordonner la vente en justice, et

les soumissions seront ouvertes lundi prochain au palais de justice de Québec.

Depuis les procédures, le navire est demeuré au quai 32 du port de Québec, et la majeure partie des membres de l'équipage, des Anglais et des Philippins, ont été payés et rapatriés. Le tribunal avait

ordonné à la banque de régler la solde de l'équipage, soit environ \$6.000 par semaine, et un montant à peu près égal pour les droits de quaiage. Depuis le début des procédures, la saisie du "Dora" a nécessité des déboursés de \$325.000.

Les procédures ont été ac-

célérées, en raison du coût important des frais occasionnés par l'immobilisation du bateau à Québec.

Dans les milieux intéressés, on trouve impensable que les propriétaires du "Do-

ra", un navire construit il y a trois ans au coût de \$17 millions, aient abandonné toute idée de reprendre possession du pétrolier. Il y a un mois environ, une offre de \$5,9 millions avait été jugée trop basse, et c'est alors que la cour fédérale ordonna une vente publique.

norman



Quality Junior Wear

et le confort

endosser la coupe

à gauche: premier choix en laine peignée; il se porte avec lien d'ajustement à la taille. Rehaussé d'un chaud renard des neiges. Il rabat son parement sur une deuxième rangée de boutons. Poches. Dans la couleur taupe de **295⁰⁰** 12 à 20.

à droite: ce modèle en laine fini peluche tombe fièrement des hanches. Muni d'une large martingale retenant les fronces de la taille. Il couche son pli au dos. Poches à rabat. Il s'enorgueillit d'un gros col de chat sauvage 'jumbo'. De deux teintes dont vert bouteille et chameau en **205⁰⁰** 8 à 16.

Dites: 'portez à mon compte'.



Deux chanceux

Un hélicoptère s'est empalé sur un arbre à la suite d'une panne d'essence, en Caroline du Nord, hier. Les deux personnes qui l'occupaient sont sorties saines et sauvées de l'accident. Celui-ci est survenu à deux milles de l'aéroport de Raleigh-Durham.

A VENDRE

CHEVROLET '75
BEL-AIR - 2 PORTES - HARD TOP

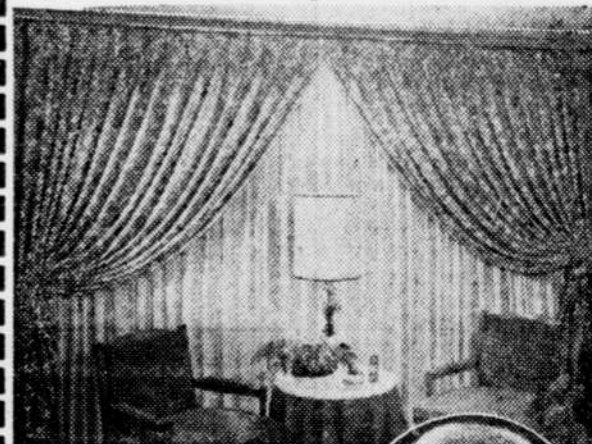
AUSSI

ECONOLINE '74

Demandez M. Claude Moisan - 687-2111

SERVICE GRATUIT A DOMICILE

pour le choix de vos garnitures de maison



Magasinez dans le confort de votre foyer. Notre représentant, M. Charles Cloutier, se fera un plaisir de vous aider dans le choix de vos tentures, rideaux, couvre-lits, valences et tapis. Tout cela sans obligation de votre part.



laliberté

MAIL ST-ROCH, QUÉBEC — 525-4841 LOCAL 23

PANIER DE FRUITS
artistiquement présenté



En toute occasion, anniversaire, convalescence, maternité, voyage, etc.

LIVRAISON GRATUITE

Bardou & Fils Ltée

1040, av. Cartier 525-8135  48 1/2 rue Couillard 692-3894

2 LIVRAISONS PAR JOUR
Au service des Québécois depuis 1923

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •

faits divers

Quatre mois de prison pour un vol

par Lucien LATULIPPE

Johnny Picard, âgé de 22 ans, de Montmagny, a été trouvé coupable de vol simple et il a été condamné à quatre mois de prison.

La sentence a été prononcée par le juge Jean-Paul Bérubé qui a toutefois acquitté le présumé complice du prévenu. Elle était accompagnée d'une ordonnance de probation.

Picard était accusé d'assaut sur une femme dans le but de lui dérober son sac à main. Le délit s'était déroulé à Montmagny où Picard est

bien connu de la police.

D'autre part, un présumé fraudeur doté d'une bonne feuille de route a comparu devant un juge de paix au palais de justice de Rimouski et sa cause a été reportée au 1er novembre prochain.

Le prévenu est accusé d'avoir obtenu le gîte et le couvert sous de fausses représentations dans un hôtel de Rimouski. Il a été rejoint à Sainte-Anne-des-Monts, hier, et il s'apprêtait à commettre le même délit, semblerait-il.

Par ailleurs, un procès se déroule au palais de justice de Percé dans le cadre des Assises criminelles de ce district judiciaire. Il a débuté hier et il doit se terminer, demain. Des jeunes gens sont accusés d'un incendie criminel.

avis légaux

VILLE DE BEAUPORT

APPEL D'OFFRES

La Ville de Beauport, Québec, demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, égout et voirie dans le Développement S.D.M.A. (Dossier # 203-89).

Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formule de soumissions au bureau des ingénieurs-conseils de la Ville, HALLISSEY & ASSELIN, 285, Chemin Ste-Foy, Québec, G1R 1T5, moyennant un dépôt de \$50 qui sera remis à ceux qui auront soumissionné et qui retourneront les plans dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission. Les soumissions seront reçues par le soussigné à l'Hôtel de Ville, jusqu'à seize heures trente (16.30) heure locale, le lundi 25 octobre 1976.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de 16.30 heures, dans la salle du conseil municipal, 577, avenue Royale, Beauport. Le Conseil s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Jacques Simoneau
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
NO: 650-05-000301-76

DANS LA COUR SUPÉRIEURE
SEPT-ÎLES, le 12e jour d'octobre,
mil neuf cent soixante-seize
PRÉSENT, L'HONORABLE IVAN
MIGNAULT, J.C.S.

MARYLAND CASUALTY COMPANY,
CANADIAN SURETY COMPANY,
PRUDENTIAL INSURANCE
COMPANY
LA SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE,
TRAVELERS INSURANCE COMPANY,
ROYAL INSURANCE COMPANY,
NORWICK UNION
ASSURANCE COMPANY,
GENERAL ACCIDENT
ASSURANCE COMPANY,
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES
CAISSES POPULAIRES,
LA COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE COMMERCE
COMMERCIAL UNION,
ASSURANCE COMPANY,
& PHOENIX ASSURANCE COMPANY.
Demandeurs;

— vs —
JIMMY (SCOPIOTIS) XENOS,
DENIS XENOS,
DAME JEAN VICK,
NICK GANAS &
JOHN MIROPOULOS,
Défendeurs.

ORDONNANCE
Il est, par les présentes, ordonné au défendeur Nick Ganas de comparaître personnellement ou par le ministre de son procureur, au Greffe de la Cour supérieure du district de Sept-Îles, et ce dans un délai de UN MOIS à compter de la première publication du présent ordre dans:

"LE SOLEIL, EDITION CÔTE-NORD"
Prenez avis qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée audit Greffe à votre intention.

IVAN MIGNAULT,
Juge de la Cour supérieure.

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MINGAN
NO: 650-05-000301-76

IN THE SUPERIOR COURT
SEPT-ÎLES, October the 12th, nine-
teen seventy-six.

IN THE PRESENCE OF:
THE HONORABLE
IVAN MIGNAULT, J.C.S.
MARYLAND CASUALTY
COMPANY,
CANADIAN SURETY COMPANY,
PRUDENTIAL INSURANCE
COMPANY,
LA SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE,
TRAVELERS INSURANCE
COMPANY,
ROYAL INSURANCE COMPANY,
NORWICK UNION
ASSURANCE COMPANY,
GENERAL ACCIDENT
ASSURANCE COMPANY,
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES
CAISSES POPULAIRES,
LA COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE COMMERCE,
COMMERCIAL UNION,
ASSURANCE COMPANY,
& PHOENIX ASSURANCE
COMPANY.
Plaintiffs,

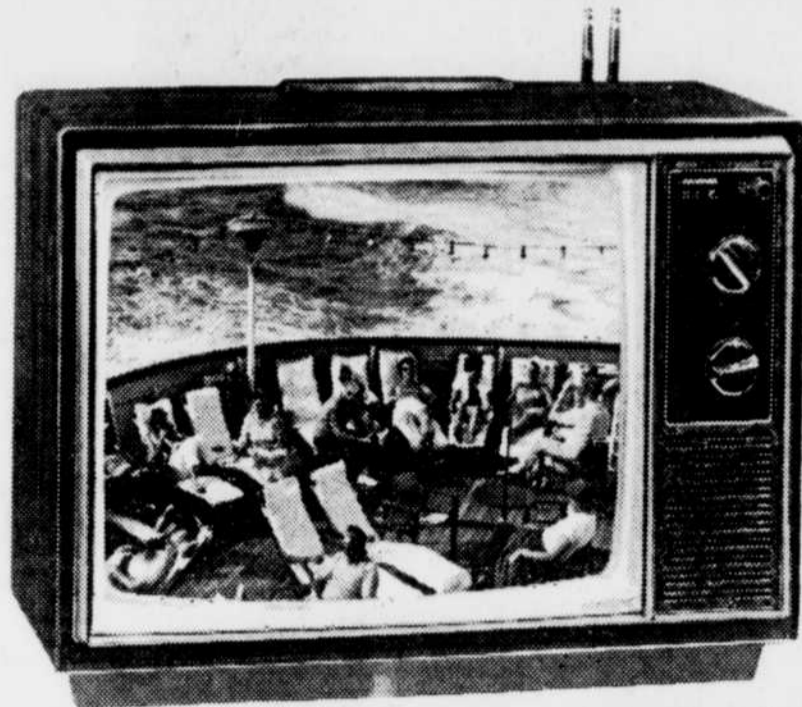
— vs —
JIMMY (SCOPIOTIS) XENOS,
DENIS XENOS,
DAME JEAN VICK,
NICK GANAS &
JOHN MIROPOULOS,
DEFENDANTS.

ORDER
It is by the present ordered to the defendant Nick Ganas to appear personally or through his solicitor, at the Office of the court of the Superior Court for district of Sept-Îles, in a delay of ONE MONTH following the first publication of the present order in:

"LE SOLEIL, EDITION CÔTE-NORD"
Take notice that a copy of the writ and of the declaration has been deposited in the said Office of the court to your intention.

Gagnon, DeBilly et Associés,
Procureurs des demandeurs.

Le PREMIER télécouleur qui se règle lui-même



4DO248 - 20" Coffret similinoyer

SYLVANIA GT-MATIC II

1. Un seul bouton, il se règle lui-même
2. Tube-écran Dark Lite (Exclusif à Sylvania Ecran-foncé)
3. 100% transistors "Enfichables"
4. Circuits intégrés enfichables
5. Tube-Image à canons électroniques en ligne

Grand choix de modèles et de grandeurs d'écran.

Maintenant en vente chez...

Facilités de paiement

HENault RADIO TV

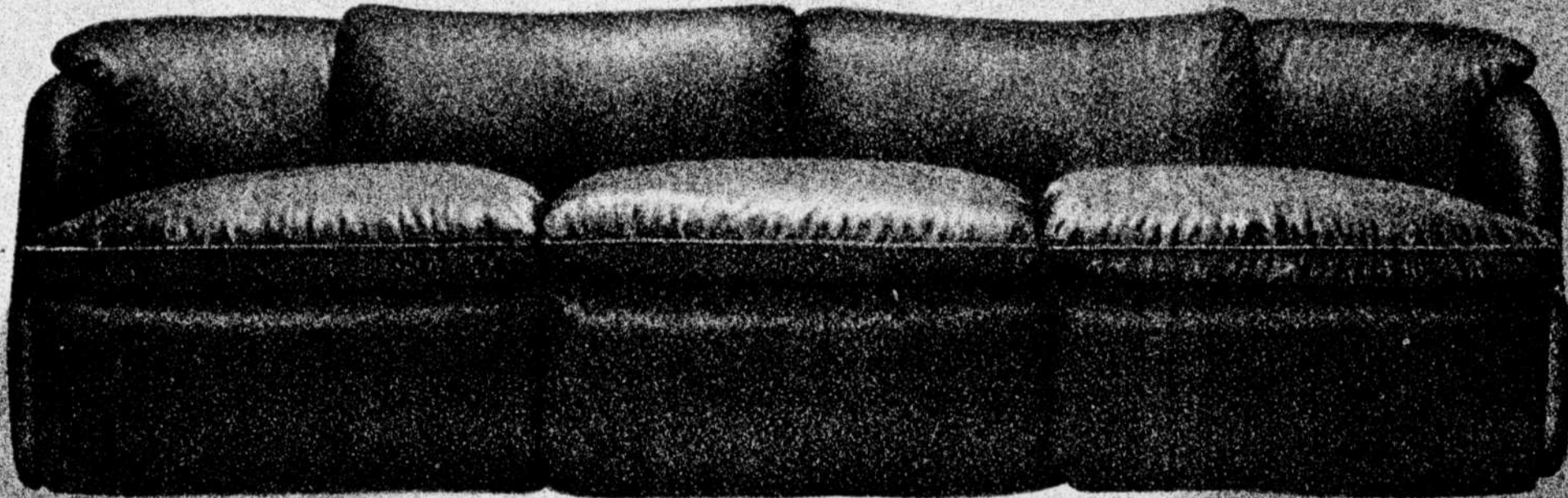
TELECOULEUR - LOCATION - VENTE - SERVICE

5045, boul. du Jardin, Orsainville, Qué.

2639, Petit-Village, Giffard, Qué.

Un seul numéro de téléphone:

628-5863



SAPORATI
exclusivité italienne \$
en cuir,
montures en acier. **2899.**



Nouveau Décor Meubles Inc.

43 ouest, Trans-Canada Rond-Point Lévis. Tél.: 837-9381

OUVERT LE SAMEDI

un Maxi dry?
Oui, "Maxi" beaucoup!

66.6 onces 181 F \$16.15
40 onces 182 \$ 9.90
25 onces 1811 \$ 6.45

Melchers
LONDON DRY GIN
66.61 oz (1890.47) alc/vol
DISTILLED BY MELCHERS, AFTER
MILLING AND RECTIFICATION
MONTREAL, CANADA

Melchers
Distillé et embouteillé au Québec depuis 1896

H.R. ouvert vendredis jusqu'à 21h.

*La collection
Samuelsohn de H.R.
La précision même.*



La collection automne-hiver de complets Samuelsohn est aussi impeccable que jamais, et toujours créée exclusivement pour H.R. Notre souci de la mode masculine est très prononcé et nous savons donc distinguer les styles dont la coupe et les lignes sauront vous distinguer en tous lieux! Nous nous soucions... pour vous éviter de le faire. Témoin notre sélection de complets Samuelsohn, qui conjuguent chic, bien aller et allure dynamique.

Complets exclusifs, avec ou sans gilet. En flanelle, hopsack, duite à duite, rayures, quadrillés. \$245-\$295 selon les modèles. Boutique Messieurs, au rez-de-chaussée.

Nous acceptons la carte American Express.

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy
2 hrs station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville

Aucune indemnité pour un homme tué par la foudre

MONTREAL (d'après PC) — Les héritiers d'un homme tué par la foudre lors d'une excursion de pêche dans la région de Forestville, ont été déboutés devant la cour supérieure du Québec.

La requête voulait que le gouvernement verse une indemnité pour accident résultant d'une partie de pêche récréative. Mais le juge Guy Payer a rendu verdict que la mort de Gilles Quenneville, en juin 1975, dans la région de Forestville, ne résultait pas directement de la pêche, dans le sens spécifié par la loi. Celle-ci prévoit une indemnité de \$5,000 pour un accident survenu lors d'une

partie de pêche ou une excursion de chasse.

Dans son jugement, le juge Payer déclare que la preuve a démontré que la victime se trouvait à environ 100 pieds d'un lac lorsqu'elle fut tuée instantanément par la foudre alors qu'elle se tenait près d'un arbre. Selon un témoin, la victime et deux autres compagnons avaient laissé

leur ligne de pêche dans l'eau au moment d'aller se mettre à l'abri à l'arrivée de l'orage.

Mais le juge dit que même si cette version est plausible, il ne peut relier directement l'accident au fait de pratiquer la pêche dans un but récréatif mais qu'il s'agissait la d'une malheureuse coïncidence.

LES SPECIALISTES DU SON



365, rue Bayard,
Québec
Tél.: 525-6145

VENTE - SERVICE
REPARATIONS

LUXMAN L-30

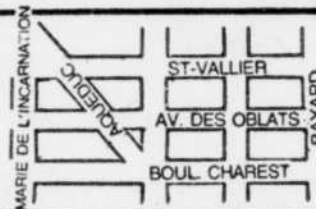
Détail suggéré

\$299⁰⁰



Puissance: 32/32 watts RMS - minimum
80 ohms les deux canaux en opération.
Distorsion harmonique totale: 0.05% (8
ohms - 32W). Spécifications garanties.

Egalement, toute la ligne des célèbres produits Luxman.



Dépositaire autorisé des marques:

**DENON, 3A, CERWIN VEGA, AVID,
STAX, NAKAMICHI, ARISTON, ETC.**

Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.

**Coup double!
'duffle' anglais,
\$35 et \$40.**



La corvette classique revient à la mode. Et bien sûr, elle est en vedette chez Renfrew. Nous sommes d'ailleurs renommés pour notre présentation des styles anglais fameux pour leur qualité et leur allure.

Des duffles en exclusivité que vous aimerez voir porter à vos enfants tout au long de l'hiver. Et vous n'aurez pas besoin de les prier. Comme nous n'aurons pas besoin de vous prier quand vous verrez leur prix. Mélanges de laine en tartan, tweed ou teinte unie. Doublure de tartan de laine ou flanelle. 3-6X, \$35; 7-14, \$40. Pourquoi ne pas écrire ou téléphoner à 656-6783?

HOLT RENFREW
Place Ste-Foy

Un présumé chauffard se livre en rapport avec la mort de Mario Trottier, de Saint-Casimir

par Lucien LATULIPPE
Un automobiliste de Saint-Romuald a comparu, hier, devant Me Claude Fournier, coroner de Portneuf. Il s'est livré à la Sûreté du Québec avec son avocat, Me J. Gignas, en laissant entendre que c'était probablement lui qui avait heurté le cycliste qui a été trouvé mort, lundi dernier, à Saint-Casimir de Portneuf.

épouse au moment de l'incident. Il a été laissé en liberté sous une caution personnelle et il a été confié à la SQ de Portneuf pour interrogatoire. Il semble que c'est à la suite de la publication tant écrite que parlée de renseignements concernant la tragédie que l'automobiliste a cru bon de se livrer, hier. L'accident était survenu trois jours plus tôt.

des marques évidentes d'un accident récent. Entre autres, le pare-brise serait brisé. Rappelons que Mario Trottier, âgé de 14 ans, avait quitté son domicile en bicyclette vers l'heure du souper, dimanche, et qu'il a été trouvé dans un fossé, à quelque trois milles de chez lui, vers 3h le lendemain matin, par son père, M. Jean-Louis Trottier, qui était accompagné de sa fille Diane.

Vaines recherches en vue de retracer trois jeunes gens disparus à Beauport

Les trois adolescents qui sont évadés du mont d'Youville depuis près d'une semaine ont de nouveau été l'objet de recherches intensives de la part de la police de Beauport. En fin de soirée, hier, ils n'avaient pas encore été repérés. La police de Québec a intercepté, hier, une camionnette dont le chauffeur a été confié à la police de Beauport. Certaines informations laissaient croire que les trois jeunes évadés avaient été vus dans la dite camionnette. L'individu a été interrogé et il a fourni des explications que les policiers de Beauport ont vérifiées et c'est ainsi

qu'ils ont été appelés à se rendre à plusieurs endroits à Québec. Sur la rue Durocher, les policiers de Beauport ont mis la main sur un adolescent qui était en possession d'un mobilette volée. Plus tard, ils ont croisé un autre adolescent évadé d'une autre institution. Mais ils ne devaient trouver aucun indice du passage du jeune trio recherché. Aujourd'hui, la police de Beauport ne s'attendait à pouvoir poursuivre son enquête. Les autorités de la ville de Beauport ont décrété l'état d'urgence en prévision du débrayage gé-

ral de ce jour et tous les policiers sont en devoir jusqu'à 2h, demain matin. On craignait un attroupement devant Sico.

RTE KENNEDY STE-MARIE, BEAUCÉ
QUÉBEC, G0S 2Y0
TEL (418) 387-2656
QUÉBEC (418) 694-0314

LES BATISSES D'ACIER
HERCULE
STEEL BUILDINGS LTD

L'HIVER S'EN VIENT
SURPLUS D'INVENTAIRE A LIQUIDER A PRIX
DEFIANT TOUTE COMPETITION
SPECIAL OFFERT SUR NOS MODELES DE 30', 35', ET 40'
LONGUEUR ILLIMITEE

HERCULE "ERIGERA VOTRE BATIMENT SUR DEMANDE"

ECONOMIE et LIVRAISON RAPIDE!

6H10
8H10
16H10
TOUS LES JOURS

les nouvelles
insolences
d'un téléphone

CKCV 1280

tout le monde le fait - fais le donc!

LE PLUS GRAND DISQUAIRE A QUEBEC

DEUTSCHE GRAMMOPHON (DISCONTINUE)
\$3.99

NOUVEAUX ARRIVAGES:
\$1.99

ENCORE DES MILLIERS D'AUTRES DISQUES (DISCONTINUES)

LARRY CORYELL

INTRO: ELEVENTH HOUSE
CORYELL
OFFERING

\$5.99

Spectacle 18 octobre PALAIS MONTCALM

PRIX SUGGERE: **\$7.98**

BILLET EN VENTE A MUSIQUE D'AUTEUIL

VANGUARD

AT THE VILLAGE GATE
REAL GREAT ESPACE
"ESSENTIAL" LARRY CORYELL
ESSENTIAL

"THE BLUE NOTE RE-ISSUE SERIES"

PAUL CHAMBERS JOHN COLTRANE
CHAMBERS & COLTRANE

JACKIE McLEAN
McCOY TYNER
CHICK COREA
ELVIN JONES

\$10.49

PRIX SUGGERE: **\$12.98**

- SAM RIVERS
- ANDREW HILL
- GIL EVANS
- SONNY ROLLINS
- PAUL HORN
- LESTER YOUNG
- CECIL TAYLOR
- HORACE SILVER
- FATS NAVORRO
- JERRY NULLIGAN
- MILT JAKSON
- BLUE NOTE LINE
- JEAN-LUC PONTY

Jacques Langlois opticien

VERRES DE CONTACT

475, 3e AVENUE QUÉBEC 3 TEL: 523-6690

HOTEL-DIEU DE QUÉBEC TEL: 694-5086

Jacques Langlois opticien

YEUX ARTIFICIELS SUR MESURE

475, 3e AVENUE QUÉBEC 3 TEL: 523-6690

HOTEL-DIEU DE QUÉBEC TEL: 694-5086

Jacques Langlois opticien

LUNETTES

475, 3e AVENUE QUÉBEC 3 TEL: 523-6690

HOTEL-DIEU DE QUÉBEC TEL: 694-5086

le Club de la Publicité de Québec inc.

Announce la tenue de son prochain souper-causerie qui aura lieu à l'hôtel des Gouverneurs (centre-ville) à 17h00, lundi prochain le 18 octobre.

A cette occasion, monsieur Jean-Paul Ladouceur, personnalité bien connue du monde de la télévision nous entretiendra de la production télévisée.

DATE: lundi 18 octobre
HEURE: 17h00
ENDROIT: Hôtel des Gouverneurs (centre-ville)
SALLE: Brébeuf-Kent
INVITE: monsieur Jean-Paul Ladouceur
SUJET: Evolution de la production télévisée.

Pour réservation: 522-4400.

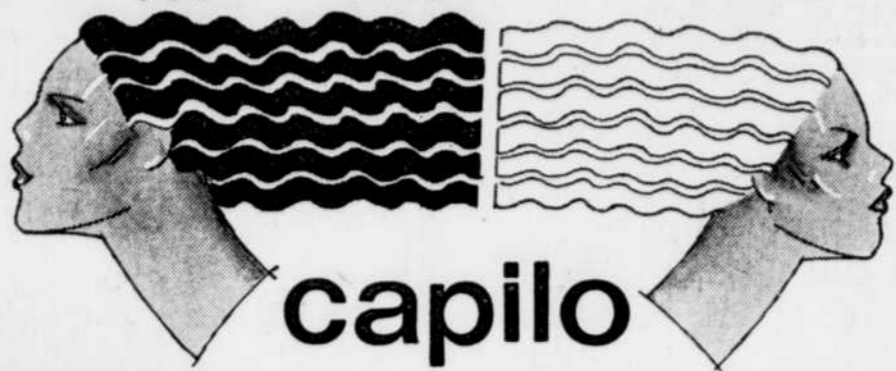
musique d'auteuil

Le plus grand disquaire à Québec

1095, rue St-Jean, (Vieux) Québec, Québec - Tél.: 694-0723

LA SEMAINE DE LA BEAUTÉ CHEZ Pollack

• Mail St-Roch, Galeries Chagnon, Lévis



PREND BIEN SOIN DE VOS CHEVEUX!

Les soins accordés aux cheveux aident aussi à votre beauté... laissez "Capilo" s'en occuper. Rencontrez notre représentante au magasin du Centre-Ville: Elle fera l'analyse de vos cheveux gratuitement.



- A. TCR** - Traitement coiffant rapide, pour cheveux difficiles. **6⁵⁰**
- B. SULFOPROTEOL** - Shampoing vitaminé donne vigueur et brillant à la chevelure. **4⁵⁰**
- C. PROTEINUCLEOL** - Bain de protéines lavant et traitant pour la chevelure. **6⁰⁰**
- D. CAPILO** - Régulateur des fonctions capillaires. **6⁰⁰**
- E. CAPILOCREME** - Crème assouplissante pour cheveux secs, naturels, teints ou décolorés. **3⁰⁰**

Aussi, autre produit non illustré.
COSMETIQUES (Rayon 240)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur



DES PRODUITS QUI ONT FAIT LEUR MARQUE CHEZ NOUS!

- A. Poudre de bain.** **5²⁵**
- B. Cologne extraordinaire.** **4⁰⁰**
- C. Savon Tigress avec étui.** **3²⁵**

Un cadeau vous sera offert avec tout achat de \$6.00 des produits Fabergé. Profitez de cette occasion exceptionnelle, chez Pollack!

COSMETIQUES (Rayon 240)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



Synonyme de qualité en soins de beauté!

Au cours de cette semaine, venez rencontrer notre représentante au Centre-Ville: elle saura vous donner les conseils appropriés. Un cadeau vous sera offert avec tout achat de \$6.50

- A. COMPLICE** de François Coty - Tout nouveau! Eau de toilette en atomiseur. **12⁰⁰**
- B. POUDRE IRRADIANTE** à formule protéinée. Tient parfaitement. **4⁵⁰**
- C. FOND DE TEINT HYDRATANT**, donne à la peau un aspect velouté. **3⁰⁰**
- D. OMBRE A PAUPIERES** automatique, à formule protéinée. **4⁵⁰**
- E. BLUSH IRRADIANT**, à formule protéinée. S'applique du bout des doigts. **5⁰⁰**
- F. POLI A ONGLES**. Couleurs en vogue. **2⁰⁰**

COSMETIQUES (Rayon 240)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



Corette

Les soutiens-gorge pour tailles fortes

Soutiens-gorge de qualité, par E.T. Corset: la solution pour celles qui sont de taille forte.

- A. Modèle en dentelle** combinée de nylon et spandex, s'ajuste parfaitement. Blanc, beige, noir. B-C-D jusqu'à 42. **14⁰⁰**
- B. Soutien-gorge en dentelle** combinée de nylon et spandex. Amincit la silhouette. Blanc. B-C-D jusqu'à 42. **13⁵⁰**

VETEMENTS DE BASE (Rayon 360)
Mail St-Roch, 2e étage; Lévis, étage supérieur.